



L'ADMR, au cœur des transformations du service à domicile

Rapport
d'activité
2022

Fédération ADMR 22 Assemblée Générale 6 juin 2023



pour tous, toute la vie, partout

SOMMAIRE

P.3 Rapport du président fédéral

P.6 L'ADMR : une organisation basée sur un réseau intégré

P.8 Notre offre de services

P.9 Enfance et parentalité

P.15 Services et soins aux seniors

P.29 Accompagnement du handicap

P.32 Les ressources humaines

P.39 Les actions transversales 2022

P.45 Les bilans financiers 2022/le prévisionnel 2023

P.51 Les sigles utilisés dans le rapport

C'est avec plaisir que nous vous accueillons à ce rendez-vous annuel. L'assemblée générale de notre réseau costarmoricain est non seulement l'occasion de se retrouver ensemble, de passer un moment de convivialité (qui sont devenus rares) et de renforcer nos liens d'appartenance mais aussi de marquer un temps d'arrêt sur l'emprise du quotidien.



Cette année encore le rapport d'activité va rendre compte de notre dynamique sur les Côtes d'Armor, mettre en lumière de nombreuses actions, pointer les difficultés et nous permettre de nous projeter sur les mois à venir. L'enjeu étant toujours de développer nos actions et d'adapter notre organisation en lien avec la mise en œuvre de nouvelles lois et réglementations.

C'est la question de la reconnaissance de l'aide à domicile et de ses métiers qui a été au cœur de nos réflexions depuis ces dernières années.

Bien sûr, les associations locales ADMR étaient connues par les populations et les élus locaux mais il a fallu attendre ces toutes dernières années pour que la reconnaissance dépasse le cercle des acteurs locaux. Avec tout d'abord le Conseil Départemental des Côtes d'Armor qui a initié la restructuration du secteur et l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui nous a considérés comme acteurs du parcours de santé et de la prévention.

Mais c'est la crise sanitaire qui a été un révélateur et un accélérateur, en ce sens que les Français et les politiques ont pris conscience du rôle essentiel et unique que le domicile joue sur l'ensemble du territoire. Cette crise a confirmé que l'intervention à domicile est un maillon important de notre système de santé à côté de l'hôpital, de la médecine de ville et des établissements.

Ces prises de conscience ont amené une plus grande reconnaissance de nos métiers mais l'avenant 43 n'a pas suffi pour rendre notre secteur attractif. Les contraintes liées à l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie sont importantes au regard des attentes des nouvelles générations de salariés.

Pour nos associations locales ces dernières années ont été difficiles pour réunir les ressources humaines nécessaires. Répondre aux besoins de nos usagers et clients a été un enjeu important pour nos salariés-es d'intervention et leurs encadrants. Cela a nécessité beaucoup d'engagement et créé souvent de l'épuisement.

De nombreuses actions ont été et sont entreprises pour pallier ces difficultés.

A son niveau, la Fédération a mis en service une flotte de véhicules qui rend visibles nos interventions et les valorise. Nous avons fortement contribué à la création d'une association départementale CAP autonomie 22 pour la gestion d'une plateforme des métiers de l'autonomie (Cathy MARTIN en est vice-présidente).

Des responsables de secteur ont engagé des réflexions en interne pour envisager les leviers possibles pour concilier vie de famille des salariés-es et bien-être des usagers. A la suite de L'AG de l'année dernière nous avons obtenu le financement d'une formation au modèle des équipes solidaires.

Lors de son dernier CA à Rennes, le Comité Régional ADMR a décidé de créer une académie ADMR Régionale pour proposer à des personnes en recherche d'emploi des formations qualifiantes ou diplômantes en lien avec nos métiers. Cette académie reposera sur un travail de proximité avec les partenaires comme Pôle emploi, Uniformation, Askoria...

De son côté, l'Union nationale a poursuivi les campagnes de communication pour faire mieux connaître le réseau, renforcer la notoriété, l'image et le sentiment d'appartenance ADMR.

Par ailleurs, les bénévoles des associations ont participé aux entretiens professionnels et d'activités des salariés et échangé avec chacun d'entre eux. Ce sont des rendez-vous importants pour mobiliser, valoriser, proposer des formations et définir les projets professionnels.

Ce travail de reconnaissance a donc bien été engagé à tous les niveaux de notre réseau. Cependant, le taux d'absentéisme (1) et les difficultés de recrutement ont créé et créent encore de fortes tensions sur les associations locales et sur toutes les fonctions supports et d'encadrement.

Au niveau de l'équipe fédérale, nous avons mené deux actions en parallèle :

↳ un diagnostic organisationnel pour rationaliser les tâches, actualiser les fiches de poste et proposer une nouvelle organisation qui responsabilise chaque acteur.

↳ un audit et des actions d'accompagnement auprès des salariés et des présidents d'associations. La société, qui a été missionnée en mars, a réalisé en juin 28 auditions individuelles et une rencontre collective. Une restitution a eu lieu en septembre et un travail de coaching de deux jours devait compléter la mission.

Si le premier audit a répondu à nos attentes, il n'en a pas été de même avec le second cabinet et la question du travail en coopération et des collaborations doit être encore travaillée.

Nous savons que les attentes des associations, des salariés d'intervention, des pouvoirs publics, sont fortes. Pour répondre de façon optimale à toutes nos contraintes administratives, financières, logistiques, d'encadrement nous avons décidé de faire évoluer le poste de responsable du Pôle ressources en recrutant Ronan KERRIEN comme Directeur de service. Chacun d'entre vous peut témoigner aujourd'hui de la qualité de ce renfort.

A l'initiative de notre Directrice, nous avons mis en place de nombreux projets, nous avons obtenu le financement pour démarrer la formation des équipes solidaires. Avec les accueils de jour, nous nous réengageons pour réaliser les évaluations externes. La mise en place de la réforme du secteur avec la création des services autonomie va nous solliciter fortement et l'activité des prochains mois sera dense. Nous avons aujourd'hui les ressources humaines suffisantes et c'est notre état d'esprit collectif qui fera la différence.

Pour cela, comme au rugby, revenir aux fondamentaux. Retrouver ce qui fait sens pour nos associations et notre engagement bénévole et professionnel.

L'ADMR a été fondée sur deux idées majeures :

↳ Organiser l'entraide de voisinage que l'on appelle aujourd'hui la solidarité de proximité

↳ Professionnaliser l'intervention à domicile, ensemble, bénévoles et salariés, développant une action collective de qualité, porteuse de fraternité, de réciprocité et de lien social.

Faire vivre cet « ensemble » est compliqué si nous oublions l'ADN de notre réseau, l'engagement et le travail de ceux qui nous ont précédés.

Après ces années difficiles, il importe de redonner du sens à l'ensemble des acteurs coopérants de notre réseau, de veiller à ce que les valeurs ADMR soient au cœur de notre action et de retrouver le plaisir et l'envie de travailler ensemble.

Notre modèle trouve sa force dans la vie associative, l'engagement de bénévoles, avec leur singularité et leur désir d'agir en commun autour d'un projet social ambitieux et mobilisateur : œuvrer à une société plus juste et plus inclusive et renforcer le lien social. Notre raison d'être est de permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles, de la naissance à la fin de vie.

Je ne veux pas conclure cette fin de mandat sans vous remercier pour votre investissement dans notre réseau ou auprès des publics accompagnés.

Remerciements pour nos partenaires proches, UDAF, Handi Cap 22, les collègues des domiciles action et tous ceux qui agissent à nos côtés...

Remerciements pour nos financeurs et particulièrement les services du Conseil Départemental qui nous ont toujours portés attention et écoute.

Remerciements pour tous les salariés qui interviennent auprès des familles aidées, des enfants, des personnes en perte d'autonomie, des patients, avec toujours beaucoup de bienveillance.

Remerciements à toutes les équipes qui sont en appui aux interventions pour leur écoute et leur professionnalisme.

Remerciements pour nos cadres (Ronan KERRIEN, Saïg HAMON et Paul-Antoine BROSSARD) qui ne ménagent pas leur investissement.

Remerciements aux bénévoles pour le temps donné, aux membres des bureaux, présidents et trésoriers pour leurs prises de responsabilités. Aux salariés du 2ème collège pour leur témoignage et leur partage d'expérience notamment Delphine JOLIFF et sa participation indispensable au Comité Régional ADMR et aux assemblées générales et forums de notre Union Nationale.

Je veux remercier particulièrement nos présidents d'association et fidèles membres du bureau : Cathy MARTIN, Daniel RAOULT, Marc DESPREZ, notre très dévouée trésorière Marie-Madeleine MOUSCEAU.

Et enfin celle qui est la cheville ouvrière de notre réseau : Manuela CHARLÈS, pour ses qualités morales et professionnelles, sa rigueur et son exigence éthique.

Martial GUYOMARD, Président de la fédération ADMR

Cf article de presse OF du 23 mai 2022 sur la hausse des arrêts de travail : 41% entre 2019 et 2022. Les troubles psychologiques représentent la première cause d'arrêt de longue durée. L'assistance psychologique en ligne de l'ADMR a reçu au niveau national 1437 appels de salariés en 2022.

**Fédération Départementale
et associations locales :**

**des maillons du réseau
intégré ADMR**

Premier réseau associatif national de services à la personne, l'ADMR est un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945. Son réseau est au cœur des territoires, où elle joue un rôle essentiel de soutien et d'animation de la vie locale. Chaque échelon, qu'il soit local, fédéral, régional ou national, a un rôle à jouer et des responsabilités propres.

La culture de l'ADMR s'incarne dans 5 valeurs :



6 associations
locales
1 fédération

105 bénévoles

Créée par les habitants d'un territoire, l'association locale exerce son activité sur plusieurs communes. Ses missions : servir, promouvoir l'autonomie, animer, créer des emplois. Ses moyens : une équipe de bénévoles (membres du conseil d'administration ou bénévoles d'actions dans le cadre des projets d'animation locale), engagée pour créer et faire fonctionner les services en lien avec la Fédération départementale.

LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Émanation démocratique des associations locales, la Fédération départementale accompagne les associations dans la réalisation de leurs projets, leur fournit un soutien administratif et financier, forme les bénévoles et les salariés. Elle représente l'ADMR auprès des instances politiques, administratives et économiques du département et de la région et négocie les conventions avec les organismes publics et privés.

La Fédération a pour but :

- de fédérer les associations du département, adhérentes à l'Union nationale et à la fédération départementale, existantes ou à créer ;
- de susciter et d'aider la création de nouvelles associations d'aide à domicile ;
- d'apporter aux associations un soutien technique et d'effectuer des travaux administratifs et comptables pour le compte des associations ;
- de les représenter ainsi que les membres associés auprès des organismes officiels et des pouvoirs publics du département ;
- de veiller (par tout moyen statutaire et le cas échéant juridictionnel) au respect, par les associations affiliées au mouvement ADMR, des statuts, du règlement intérieur, des orientations et du projet associatif ainsi que des engagements et conventions de l'Union nationale ;

Dans le strict respect du projet politique de l'ADMR, de ses modes d'organisation et en particulier du développement de la vie associative locale :

- de solliciter des autorités administratives compétentes, les autorisations et agréments nécessaires à l'ouverture des services et établissements médico-sociaux, dont elle délèguera la gestion aux associations locales ;
- de fournir aux associations gestionnaires des services et établissements médico-sociaux, des services communs d'ordre administratif, comptable et juridique, et assurer leur contrôle budgétaire et financier ;
- de former et d'informer les bénévoles des associations et de la fédération ;
- d'assurer ou de faciliter le recrutement et la formation initiale et permanente des personnels d'intervention, pour le compte des associations locales ;
- de développer par l'intermédiaire des associations locales un climat familial et d'intensifier la solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes et les quartiers.

LES INSTANCES POLITIQUES DE LA FÉDÉRATION ADMR CÔTES-D'ARMOR



En 2022, Le bureau s'est réuni 8 fois, Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois.

L'ORGANISATION DE LA FÉDÉRATION

Sous la responsabilité du Président de la Fédération, l'équipe fédérale met en œuvre les orientations des instances dirigeantes dans le cadre d'un comité de direction (directrice, directeur administratif et financier, responsables des pôles).

ENFANCE ET PARENTALITÉ

Soutenir les familles

Les actions en direction des familles constituent le socle historique de l'activité de l'ADMR. Elles sont menées sur tout le département dans le cadre de conventions avec la CAF et le département.

L'autorisation est portée par la Fédération.

- Action socio-éducative (TISF) : accompagnements individuels et collectifs
- Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Interventions à domicile auprès des familles (aides à domicile)
- Ludothèque

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

Accompagner le Grand Âge
et la perte d'autonomie

Le vieillissement de la population, la perte d'autonomie, leur prise en considération et en charge pour favoriser le maintien à domicile, sont des enjeux sociétaux. Nos interventions se déclinent en mode prestataire (autorisé) ou mandataire.

Les actions relatives à la santé sont développées par 4 associations : ADMR Des Sources à la Baie, ADMR Corlay-Rostrenen, ADMR Merdrignac-Loudéac, ADMR Hillion-Trégueux. Ce domaine constitue un axe majeur d'attention notamment en milieu rural où la couverture sanitaire est compromise par la désertification médicale.

- 3 Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour personnes âgées
- 2 Centres de Santé infirmiers sur Trégueux et Hillion (CSI)
- 1 plateforme de répit /1 halte répit/1 dispositif CLUEDO
- une équipe spécialisée Alzheimer/ Aide et formation aux aidants
- 2 accueils de jour

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Contribuer à une société plus
inclusive

Nos interventions auprès des personnes en situation de handicap s'exercent à domicile ou dans les habitats regroupés.

Nous participons également activement au collectif Handi-Cap 22.

- Une plateforme départementale de répit handicap portée par l'ADMR au titre d'Handicap 22

ENTRETIEN DE LA MAISON

Faciliter la vie de tous

Nous mettons à disposition des professionnels compétents qui savent répondre aux besoins.

- Entretien du logement
- Entretien du linge

ENFANCE ET PARENTALITÉ

ACCOMPAGNER LES FAMILLES

DANS LEUR QUOTIDIEN

Les interventions s'adressent à des familles confrontées à des changements et/ou à des difficultés (maladie, hospitalisation, décès, accident de la vie, grossesse difficile, naissance, adoption, désir de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, difficultés dans la relation parents-enfants...).

Avec 2 types de professionnels

Les **aides à domicile** participent directement à la réalisation des tâches de la vie quotidienne : préparation des repas, entretien du linge et du logement, accompagnement des enfants à l'école...

Les **TISF /CESF** apportent un soutien éducatif, technique et psychologique dans les actes de la vie quotidienne et dans l'éducation des enfants.

Différentes missions

Une aide dans les tâches matérielles :

- entretien du logement
- entretien du linge
- courses, préparation de repas équilibrés...

Une aide dans le rôle éducatif :

- toilette et repas des enfants/activités d'éveil
- aide aux devoirs/garde d'enfants
- visites en présence d'un tiers, interventions éducatives à domicile

Une aide dans la gestion administrative :

- démarches administratives
- aide à la gestion du budget
- aide à la conciliation vie familiale/professionnelle



Les chiffres clés 2022

Le nombre de familles aidées par service

Le pôle famille est intervenu auprès de 756 familles, soit une baisse de 8.5 % par rapport à 2021. Cette baisse est très marquée sur les interventions « aide à domicile » famille en CAF. Cette baisse est structurée sur le SAAD. Le nombre de familles accompagnées en TISF reste stable sur un an

	2020	2021		2022	
Service	Nb.Clients	Nb.Clients	Evol.N-1	Nb.Clients	Evol.N-1
AD famille	313	291	- 7 %	234	- 19 %
TISF	504	536	+ 6 %	522	- 3 %
TOTAL	817	827	+ 1.2 %	756	- 8.5 %

* certaines familles peuvent être aidées en aide à domicile et en TISF, elles sont comptabilisées dans chaque rubrique - mesures ASLL intégrées en TISF

Les heures d'interventions

Le pôle famille a réalisé **28 028 heures en 2022**, soit une baisse de 18 % en 1 an.

Cette baisse importante concerne les activités des aides à domicile auprès des familles (-26%) mais également des TISF. (-13%)

LES INTERVENTIONS AU TITRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)

Activité Aide Sociale Liée au Logement <u>LOUDEAC</u>	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
Nombre mesures engagées MDD LOUDEAC *	46	58	84	66	61	- 7 %
Nombre de ménages aidés ADMR **	41	47	61	67	59	- 12 %
Heures	899	994	1 283	1 289	1 303	+ 1 %

* Hors annulation - mesures (initiale et renouvellement) signées entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022—chiffres à la date de signature

** Ménages différents accompagnés : un ménage peut avoir plusieurs mesures (mesure initiale et renouvellement)

Le marché ASLL, financé par le département des Côtes d'Armor, est réparti au sein d'un groupement de 6 associations. L'ADMR intervient sur le périmètre de la Maison du Département de Loudéac (hors secteur Corlay, géré par l'AMISEP).

Le département des Côtes d'Armor a relancé en 2022 l'appel d'offre du marché public ASLL. Le groupement de 6 associations s'est repositionné et a été retenu pour mettre en place les mesures.

Les objectifs des mesures ASLL visent à accompagner les ménages rencontrant des problématiques liés au logement : accompagner à la recherche et à l'accès au logement, maintien dans le logement

☒ En fin de mesure, 91 % des ménages accompagnés étaient locataires auprès d'un bailleur public, d'une collectivité ou d'un bailleur privé.

Les interventions au titre de la protection de l'enfance

Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens contractualisé avec le département des Côtes d'Armor pour 3 ans.

Deux types d'interventions sont dévolus aux TISF :

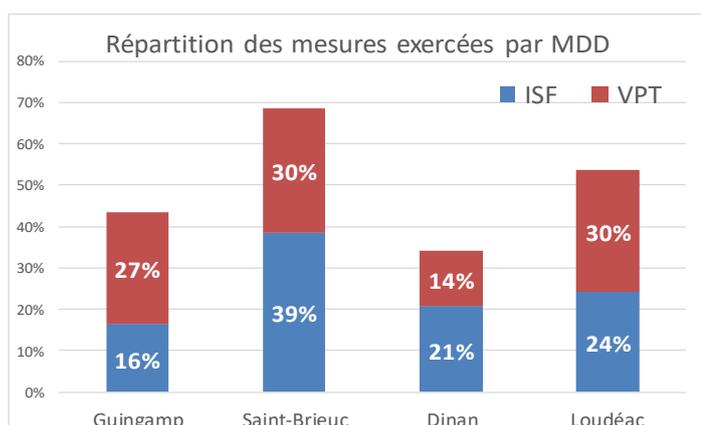
- **les interventions sociales et familiales à domicile** : il s'agit d'un soutien de proximité au domicile des familles, dans le domaine de la vie courante, en vue de leur permettre de retrouver leur autonomie. L'intervention est mise en place à la demande de la famille ou avec son accord.
- **les visites en présence d'un tiers** : cette intervention ponctuelle peut être mise en œuvre à la demande d'un juge ou des familles souhaitant être soutenues dans l'organisation de l'exercice de leurs droits de visite ou pour accompagner le retour des enfants dans leur famille.

☒ Initialement en marché public, les interventions TISF au titre de la protection de l'enfance sont passées en janvier 2022, en contrat pluriannuel d'objectif et de moyens avec le département des Côtes d'Armor.

☒ L'ADMR 22 intervient sur les territoires couverts par les Maisons du Département de Loudéac, Dinan, Saint-Brieuc / Lamballe et Guingamp / Rostrenen.

☒ 70 % des mesures sont signées sous 1 mois.

MESURES TISF (Département 22)	2021				2022				Evolution N-1	
Type	Heures	%	Mesures demandées	%	Heures	%	Mesures demandées	%	Heures	Mesures demandées
Intervention Sociale et Familiale (ISF)	11 672	71 %	200	64 %	9 396	71 %	208	62 %	- 19 %	+ 4 %
Visites en Présence d'un Tiers (VPT)	4 798	29 %	113	26 %	4 944	29 %	124	38 %	+ 3 %	+ 9 %
Ecrits et concertations	1 861				1 848					
TOTAL	18 331		313		16 188		332		- 11 %	+ 6 %



File-active en 2022		
	Mesures exercées en 2022	HEURES intervention
ISF	334	9 396
VPT	200	4 944
TOTAL	534	14 340

TYPLOGIE DES FAMILLES ACCOMPAGNÉES DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- ▶ 1 273 enfants accompagnés en ISF et 558 en VPT (mesures terminées) entre les 3 associations intervenantes
- ▶ Dans 41 % des mesures ISF, au moins 3 enfants concernés par la mesure
- ▶ 47 % de femmes seules en situation de monoparentalité en ISF et 41 % en VPT
- ▶ En moyenne, la moitié des parents accompagnés ont entre 26 et 39 ans
- ▶ 24 % des enfants accompagnés en ISF ont entre 0 et 3 ans et 19 % en VPT

CARACTÉRISTIQUES DES MESURES INTERVENTIONS À DOMICILE ET RENCONTRES PARENTS ENFANTS

Interventions Sociales et Familiales

- ⇒ **91 % des familles bénéficient d'un accompagnement hebdomadaire** : une ou plusieurs interventions par semaine.
- ⇒ **Difficultés pour programmer des cycles de planning en raison des demandes de changements des familles et/ou des référents et de la saturation des créneaux d'intervention.** Il serait préférable **pour les enfants** (besoin de repères fixes et sécurisants) et les parents de **proposer une organisation mieux rythmée sur des créneaux et journées fixes.**
- ⇒ **Des annulations à l'initiative des familles et une moindre implication dans la mesure qui impacte notre organisation** : porte close, annulations de dernière minute...
- ⇒ **59 % des mesures sont planifiées en fin d'après-midi lorsque les enfants sont de retour de l'école.** Ces chiffres sont cohérents avec l'âge moyen des enfants accompagnés. Cette concentration ne facilite pas la planification des interventions. La **durée moyenne d'intervention est de 2 heures.**
- ⇒ **85 % des mesures conservent la même durée d'intervention sur toute la mesure** : pas de changement / adaptation du rythme des interventions en cours de mesure. **Seulement 39 % des mesures font l'objet d'un aménagement pendant les vacances scolaires** : changement de jour et/ou d'horaire.
- ⇒ **Pour 77 % des mesures, les objectifs sont déclarés comme partiellement atteints.** Cette donnée est à corrélérer avec le taux de renouvellements des mesures avec poursuite du travail engagé lors de la première mesure.

Visites en Présence d'un Tiers

- ⇒ **Dans 80 % des VPT, la TISF est présente pendant toute la durée de la rencontre.** Cette donnée est à corrélérer avec l'absence d'alternance entre visite encadrée et non encadrée : 84 % des mesures sont exclusivement encadrées par une TISF (pas d'alternance avec référent, pas d'alternance avec / sans encadrement)
- ⇒ **43 % des VPT se déroulent en lieu neutre** : 23 % des situations sont liées à l'interdiction de présence d'un membre de la famille.
- ⇒ **Dans 64 % des situations, pas de projet de retour à domicile évoqué** (dans 33 % des situations, information non communiquée)
- ⇒ **67 % des VPT se déroulent le mercredi et le samedi générant des tensions de planification et de réponse aux besoins.** Pour seulement 20 % des mesures VPT, nous avons observé un changement de rythme / fréquence en cours de mesure. Parallèlement, **les modifications des créneaux VPT pendant les vacances scolaires sont peu mobilisées** : seulement 26 % des RPE contre 30 % en 2021.
- ⇒ Dans le cadre de la construction du CPOM avec le département, **malgré le constat partagé de la nécessité d'adapter le profil des professionnels mobilisés selon la complexité des situations** (exemple : travailleur social, psychologue...), **les TISF continuent à médier des situations dites « complexes », notamment le week-end.**



Première année du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le département des Côtes d'Armor dans le cadre des mesures ISF et VPT

Le CPOM a été signé avec le département des Côtes d'Armor le 1er janvier 2022, il remplace le marché public. Les 2 formats cohabitent encore cette année, les mesures commandées en marché public fin 2021 sont exercées en 2022.

Le CPOM a été négocié avec le département sur 2 critères majeurs : un nombre de mesures par territoire tenant compte de la moyenne de réalisation des 4 dernières années et un seuil de financement plancher permettant de sécuriser économiquement le service. Pour autant, sur certains territoires, le taux de réalisation (mesures signées sur CPOM) est inférieur aux prévisions alors même que les familles ont des besoins.

Nous atteignons en 2022 un taux de réalisation global (mesures signées sur CPOM) de 91 % avec des disparités selon les territoires. Notre service est dépendant des prescriptions des mesures des travailleurs sociaux des maisons du département, puisque ce sont eux qui déclenchent les mesures. Les besoins sont présents, mais les mesures sont parfois insuffisamment mobilisées. L'un des enjeux reste la communication en direction des MDD pour rappeler l'intérêt et les objectifs de l'intervention des TISF en particulier sur leurs missions de prévention au domicile.

A l'inverse, les VPT sont des mesures toujours fortement mobilisées par les travailleurs sociaux en direction des associations TISF, sans nécessairement tenir compte de la complexité des interventions, notamment car ces mesures s'exercent souvent le samedi.

Préparation du conventionnement avec la CAF des Côtes d'Armor

L'ADMR est conventionnée par la CAF des Côtes d'Armor afin d'assurer les prestations « aide à domicile ». Le conventionnement actuel a pris fin au 31/12/2022. L'année 2022 a permis de préparer le futur conventionnement ADMR / CAF avec des rencontres régulières entre les 2 structures. Le nouveau conventionnement s'appuie sur un projet de fonctionnement actualisé et la déclinaison de fiches actions partagées pour la nouvelle période de conventionnement.

Les actions collectives

Convaincu de l'apport des actions collectives dans l'accompagnement des familles, en complémentarité de nos interventions individuelles, le réseau ADMR a fait le choix de favoriser le développement des actions collectives en mobilisant un mi-temps dédié depuis fin 2022. L'objectif : développer les partenariats locaux, favoriser l'émergence de réponses aux besoins identifiés, coordonner la mise en place d'actions collectives. Il ne s'agit pas de créer systématiquement des actions collectives, mais davantage de s'intégrer à des projets locaux.

La mise en place opérationnelle des actions collectives se fera à partir de 2023.

Groupement ASLL

Dans le cadre du marché « Accompagnement Social Lié au Logement » (ASLL) du Département des Côtes d'Armor, les 6 associations partenaires du groupement ont poursuivi leurs rencontres régulières (état de consommation des mesures, axes de travail, formation des professionnels...). Le marché public ASLL prenant fin en 2022, le groupement a répondu au nouvel appel d'offre. Le département des Côtes d'Armor a retenu notre groupement afin de poursuivre la mise en œuvre des mesures ASLL.

Ressources humaines

Dans le cadre de la convention de modernisation Conseil Départemental—CNSA, l'ADMR s'est positionnée sur l'appel à projet groupe d'analyse de pratique TISF.

Nous avons donc déployé en 2022, les groupes d'analyse de la pratique (GAPP) pour les TISF pour 6 séances par professionnel. Une nouvelle demande sera formulée en 2023.

ENFANCE ET PARENTALITÉ

ORIENTATIONS 2023

L'évolution des politiques familiales

- ◆ Participation à la mise en œuvre du schéma départemental des solidarités sur le volet famille et parentalité voté en 2023
- ◆ Réponse aux appels à projet

CPOM TISF

Bilan de la 1ère année du CPOM avec le département des Côtes d'Armor

Organisation Interne

- ◆ Poursuivre la formalisation de nos outils TISF et de suivi d'activité dans une logique d'amélioration continue de la qualité
- ◆ Recrutement et intégration de nouveaux professionnels
- ◆ Poursuite des groupes d'analyse de pratique pour les TISF (réponse appel à projet)

Prestations CAF

- ◆ Déploiement du nouveau conventionnement « prestation services à domicile » avec la CAF des Côtes d'Armor pour 5 ans à compter de 2023.
- ◆ Développement d'actions collectives autour de la parentalité sur nos territoires d'intervention en favorisant le partenariat local.



SERVICES ET SOINS AUX SENIORS

ACCOMPAGNER

**LES PERSONNES
VULNERABLES**

**LE SERVICE D'AIDE ET
D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE**

LES CENTRES DE SANTE INFIRMIERS

LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS à DOMICILE

LES ACCUEILS DE JOURS

ESCAPADE

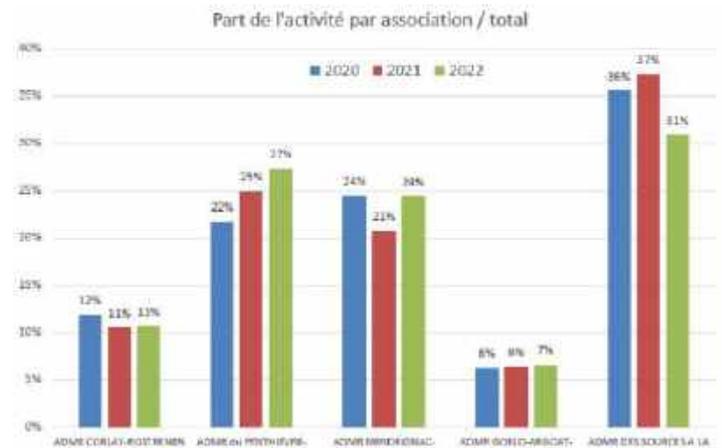


LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Les chiffres clés des interventions à domicile personnes âgées en mode prestataire

L'activité personnes âgées a fortement baissé en 2022. Le nombre d'heures d'intervention est passé de 111 499 heures en 2021 à 99 232 heures en 2022 soit une baisse de 11 % correspondant à plus de 12 000 heures. La baisse la plus marquée concerne l'ADMR des Sources à la Baie : - 26 % par rapport à 2021.

31 % de l'activité est réalisée sur le territoire de l'ADMR des Sources à la Baie alors qu'elle représentait 37 % en 2021. Cette part augmente de 3 à 4 points pour l'ADMR de Merdrignac Loudéac et Penthièvre Arguenon et reste stable pour l'ADMR de Corlay Rostrenen et Argoat Trégor Goëlo.



Les chiffres clés des interventions à domicile personnes âgées en mode mandataire

Dans le cadre du service mandataire, le client est employeur de l'intervenant à domicile. L'ADMR assure pour le particulier employeur les formalités administratives et les déclarations sociales et fiscales liées à l'emploi. Elle présente du personnel ayant le profil adapté. Le client mandate l'ADMR pour l'accompagner et le conseiller dans l'exercice de sa fonction d'employeur : le bénéficiaire est lié à l'ADMR par un contrat de mandat.



En 2022, le service mandataire a accompagné 28 personnes pour un volume de 2 605 heures.

Ces heures sont en baisse constante depuis plusieurs années. Cette évolution suit la tendance nationale.



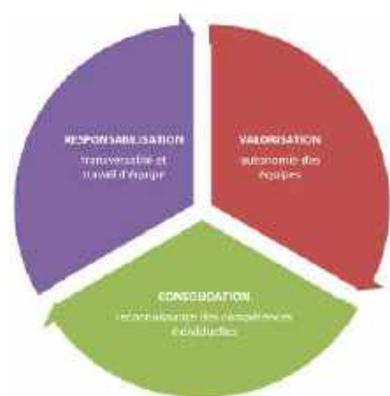
Gestion de la crise sanitaire

Nous avons maintenu comme en 2020 et 2021, les mesures de protection liées à la crise sanitaire.

Equipe solidaire : lancement de la démarche

Face aux enjeux du secteur en termes de recrutement et de fidélisation des salariés mais également de qualité du service rendu aux usagers, l'ADMR a engagé une réflexion sur de nouvelles modalités d'organisation de son SAAD. De nombreuses initiatives voient le jour au niveau national avec le déploiement d'équipes autonomes, que nous appelons à l'ADMR 22 « équipes solidaires ». Une équipe solidaire rassemble 6 à 8 professionnels de terrain qui s'organisent entre eux pour la réalisation de leurs interventions. Travaillant sur **un secteur défini**, ils connaissent bien leurs bénéficiaires et peuvent ainsi s'adapter pour être au plus près de leurs besoins. Autonomes et garants de la qualité du service, ils évoluent dans un **cadre** clair et précis, défini par la direction de la structure, qui leur fait confiance pour le respecter. Ils font vivre leur équipe selon des règles co-construites et partagées.

Les équipes solidaires permettent notamment : de lutter contre l'isolement des professionnels, de limiter le nombre de professionnels auprès des bénéficiaires, de fidéliser et valoriser les intervenants...



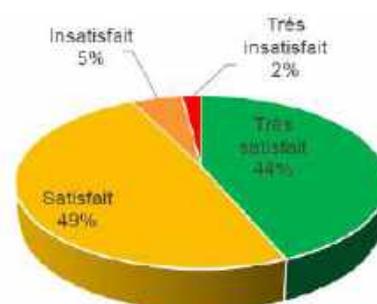
l'organisme COMPANI, spécialiste du sujet qui nous accompagnera tout au long de la démarche. Le déploiement des équipes solidaires constitue une refonte organisationnelle de nos services et nécessite un accompagnement de tous les acteurs : gouvernance, encadrement, équipes de coordination et professionnels de terrain.

Cette démarche validée par le conseil d'administration fédéral a fait l'objet de demandes de financements dans le cadre de la dotation qualité du Conseil Départemental. Le projet est soutenu financièrement et nous avons contractualisé avec

Enquête annuelle de satisfaction

Dans le cadre de nos obligations réglementaires et notre démarche d'amélioration continue de la qualité, l'ADMR 22 met en place des outils d'expression et de participation des usagers. Nous administrons chaque année un questionnaire de satisfaction auprès de l'ensemble des clients et bénéficiaires du SAAD.

L'enquête 2022 a été diffusée entre janvier et février 2022 à l'ensemble des clients / bénéficiaires. 226 réponses : **93 % des répondants se disent satisfaits voire**



très satisfaits voire très satisfaits de nos services en général. Des extractions plus précises nous permettent d'identifier, après analyse, des axes d'amélioration.

Une synthèse est également envoyée avec la lettre d'information du printemps à destination des clients / bénéficiaires.

Famille gouvernante avec l'UDAF : un second habitat inclusif à venir



L'UDAF des Côtes d'Armor déploie depuis septembre 2018 un dispositif d'habitat inclusif « famille gouvernante » qui propose à des personnes isolées cumulant handicap psychique et / ou pathologique, ne pouvant vivre seules de façon autonome et ne relevant plus d'une hospitalisation, de recréer une cellule à dimension familiale à travers la colocation dans une unité d'habitation à Saint-Brieuc. L'ADMR est partenaire du projet depuis sa création, 3 gouvernantes se relaient chaque jour auprès de 5 résidents dans les actes de la vie quotidienne et l'accompagnement à la vie sociale.

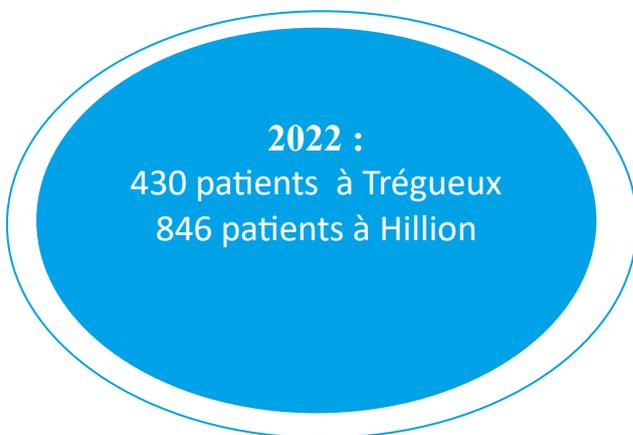
L'UDAF 22 a décidé de lancer un 2ème dispositif d'habitat inclusif à Saint-Brieuc en réponse aux besoins. Fin 2022, l'UDAF informait l'ADMR de la poursuite de notre partenariat autour de ce 2ème dispositif, gage de confiance et d'un travail partenarial de qualité. Des réunions de travail seront organisées en 2023 pour une ouverture prochaine.

Ces dispositifs associent également Bâtiments et Styles de Bretagne sur le volet infrastructure et la Fondation Saint-Jean de Dieu sur les dimensions santé.

LES CENTRES DE SANTE INFIRMIERS

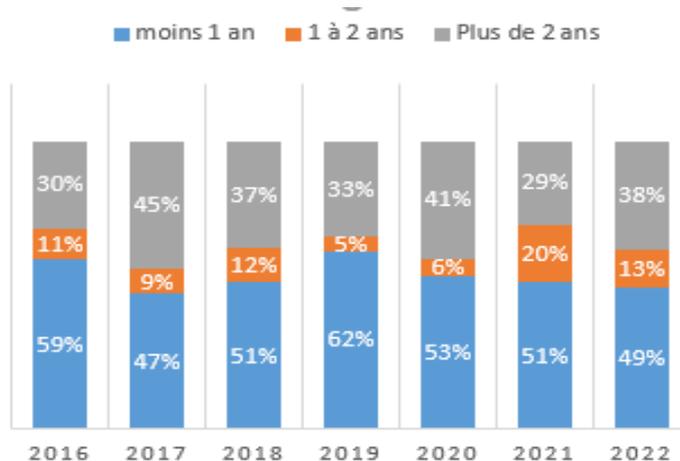
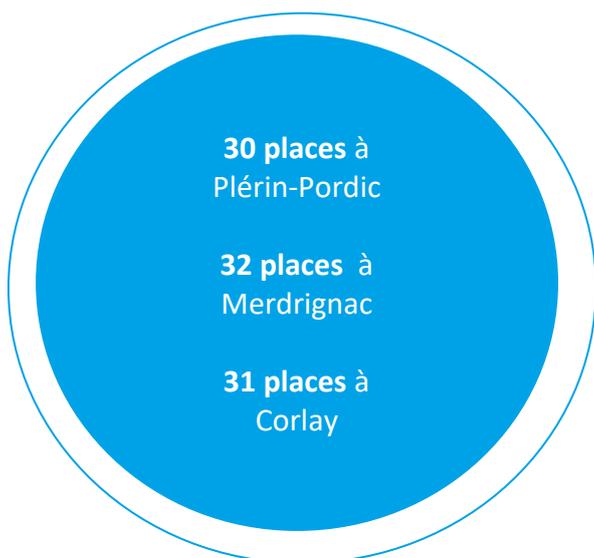
Un centre de santé infirmier est une structure de proximité de premier recours, qui dispense sur prescription médicale ou hospitalière des soins infirmiers en centre et/ou à domicile. Ouvert à tous, quel que soit l'âge, les soins à pratiquer, la pathologie, le CSI assure un libre choix pour les patients en matière de soins sans hébergement.

Il est une alternative entre l'établissement de santé et les soins de ville.



- Campagne de vaccination contre la grippe. 5 matinées dédiées à la vaccination ont été réalisées sur les mois d'octobre et novembre.
- Une action de sensibilisation au dépistage du cancer de sein a été menée en partenariat avec la Ligue contre le cancer. Une marche rose a été organisée à Hillion le 22/10/22.
- Interventions de socio-esthétique au CSI ADMR de Trégueux/Hillion. Durant 1 mois, le CSI a proposé à ses patients ces soins de confort, afin d'apporter une réponse complémentaire à leur accompagnement.





Les principaux éléments que nous pouvons retenir de l'activité des SSIAD pour l'année 2022 sont les suivants :

- 122 personnes accompagnées (135 en 2021 / 129 en 2020 / 138 en 2019 / 140 en 2018) soit une baisse liée au manque de ressources humaines
- Le nombre de « journées » réalisées est globalement en baisse même si nous observons une hausse sur Corlay.
- Une majorité de femmes accompagnées : 63% (59% en 2021)



2 départs/arrivées chez les infirmières coordinatrices :

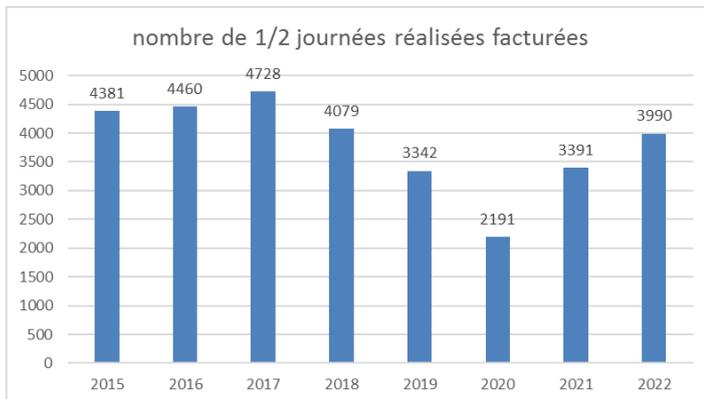
A Plérin, Aline MICHEL est remplacée par Estelle BANIEL.

A Corlay, Maryvonne RAULT (à droite sur la photo) partie en retraite est remplacée par Ludivine LE DRAN (2ème à droite)

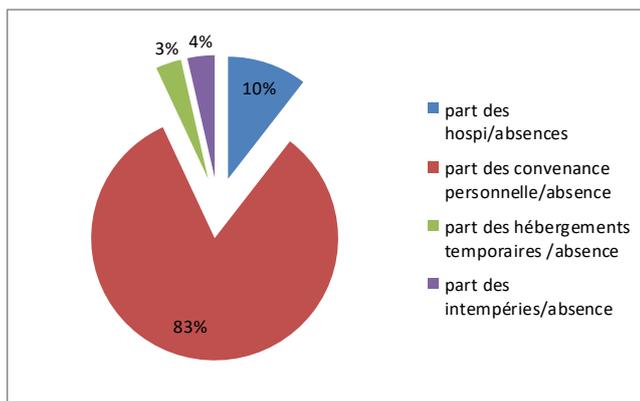
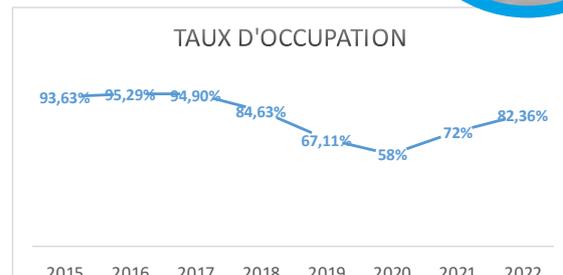


LES ACCUEILS DE JOUR

L'accueil de jour s'adresse principalement aux personnes âgées présentant une maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée et vivant à domicile.



39 personnes accompagnées. Un taux d'occupation qui augmente par rapport à 2021 et 2020. Nous nous rapprochons des résultats d'avant COVID.



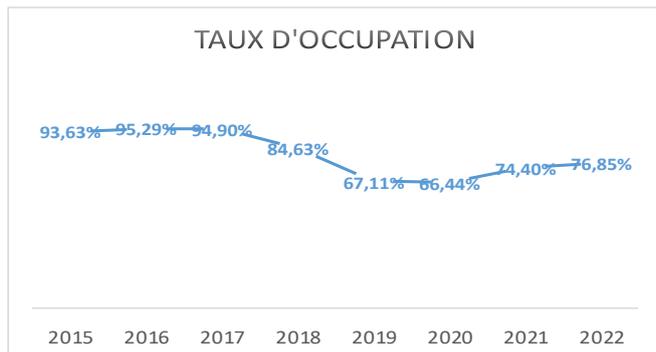
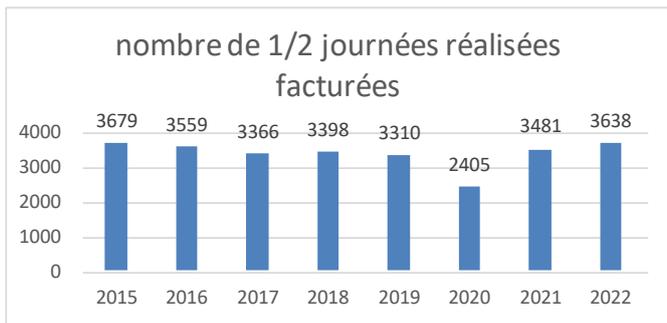
Nous constatons un taux d'absentéisme (écart entre les 1/2 journées d'inscription et la réalité des présences) toujours conséquent en légère hausse : 11% contre 9% en 2021 et 11% en 2020.



- La mise en place d'ateliers nutrition
- Organisation d'une porte ouverte
- Organisation de rencontres sur le thème prendre soin de soi
- Soirée crêpes (200 convives)



LES ACCUEILS DE JOUR

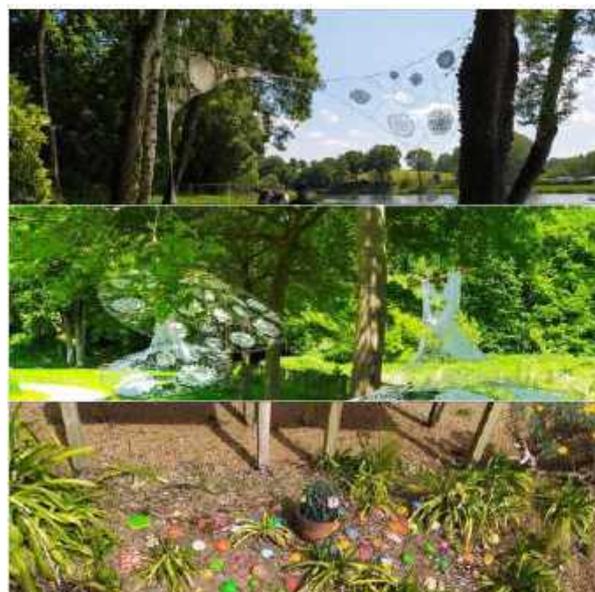


56 personnes accompagnées. Un taux d'occupation qui augmente par rapport à 2021 mais qui est resté faible par rapport aux années qui précèdent la crise sanitaire.

Nous constatons un taux d'absentéisme (écart entre les 1/2 journées d'inscription et la réalité des présences) toujours conséquent : 16% contre 12% en moyenne sur l'année 2021.



- L'équipe a participé à un congrès sur les thérapies non-médicamenteuses
- Ateliers nutrition pour les aidants
- Un jardin redécoré!



ESCAPADE

LES SERVICES AUPRES
DES PERSONNES
SOUFFRANT DE LA
MALADIE D'ALZHEIMER
ou APPARENTÉE

Le dispositif **ESCAPADE** (Equipe Spécialisée Ciblée Alzheimer et Pathologies Apparentées à Domicile et pour l'Entourage) est géré par l'association ADMR des Sources à la Baie en partenariat avec le CIAS Saint Briec Armor Agglomération et le centre hospitalier de Saint-Brieuc.

Ce dispositif multi partenarial a été créé dans le cadre de deux appels à candidature de l'Agence Régionale de Santé Bretagne, en 2012, à l'issue du **plan national Alzheimer 2008-2012** qui mettait l'accent sur la reconnaissance du rôle central joué par les aidants familiaux auprès de proches atteints de la maladie d'Alzheimer. La nécessité de leur apporter un soutien et un accompagnement a été validée dans ce plan notamment à travers la création de **plateformes de répit** dans le but de diversifier les dispositifs de répit (mesure 1b). La mesure 6 est quant à elle à l'origine de la création des **équipes spécialisées Alzheimer (ESA)**.

En 2019, l'ESA a élargi son territoire d'intervention avec l'ouverture de 6 places complémentaires. Un dispositif expérimental **CLUEDO** a également vu le jour, dans le cadre d'un appel à projet de l'ARS, en direction de personnes de moins de 65 ans atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées.

PLATEFORME DE
RÉPIT

CLUEDO
Cellule de coordination départementale

EQUIPE
SPECIALISÉE
ALZHEIMER

LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE REPIT AUX AIDANTS

INSTRUCTION N° DGCS/SD3A/3B/2021/104 du 14 mai 2021 relative à la révision du cahier des charges des plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) et à la poursuite de leur déploiement dans le cadre de la stratégie de mobilisation et de soutien des proches aidants 2020-2022.

La révision du cahier des charges des PFR s'inscrit en réponse aux actions de la mesure 12 de la stratégie nationale « Agir pour les aidants » et vise :

- l'ouverture plus importante des PFR au champ du handicap avec la possibilité de portage des PFR, initialement réservé aux accueils de jours autonomes ou adossés à un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), aux établissements et services médico-sociaux du secteur du handicap financés partiellement ou en totalité par l'assurance maladie ;
- l'ouverture de ce portage aux services médico-sociaux du secteur des personnes âgées partiellement ou en totalité par l'assurance maladie ;
- un public cible élargi aux personnes atteintes de maladies chroniques invalidantes quel que soit leur âge ;
- un champ élargi des missions des PFR pour prendre en compte les spécificités des territoires et pérenniser des initiatives déployées pendant la crise sanitaire.

Equipe Spécialisée Alzheimer



Le Plan Alzheimer 2008-2012 (mesure 6) a prévu l'organisation d'une prise en charge non médicamenteuse et adaptée à domicile.

Cette prise en charge individualisée doit s'inscrire dans un projet de soins et d'accompagnement, être pratiquée par un personnel formé et mobiliser des compétences pluridisciplinaires.

Il s'agit d'une intervention à domicile visant à améliorer ou à préserver l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne. Cette intervention a pour objectifs le maintien des capacités restantes par l'apprentissage de stratégies de compensation, l'amélioration de la relation patient-aidant et une adaptation de l'environnement.

Elle consiste à réaliser une évaluation des capacités à accomplir les activités de la vie quotidienne, à se fixer un ou deux objectifs (s'habiller seul, refaire à manger...) et à mettre en place un programme utilisant les capacités restantes pour accomplir à nouveau ces activités et retrouver plaisir à le faire.

CLUEDO

Le dispositif CLUEDO, Cellule de Coordination Départementale à destination des personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologie apparentées, est issu d'un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé qui s'appuie sur le plan national Alzheimer 2008/2012 et le plan d'actions régional maladies neurodégénératives 2015/2019. Ses missions :

- une mission de soins via des consultations multidisciplinaires CLUEDO
- une mission de formation des partenaires impliqués dans la prise en charge des personnes
- une mission de réseau entre les partenaires médicaux et médico-sociaux impliqués dans la prise en charge

Les actions de l'ÉQUIPE SPECIALISÉE ALZHEIMER sont les suivantes :

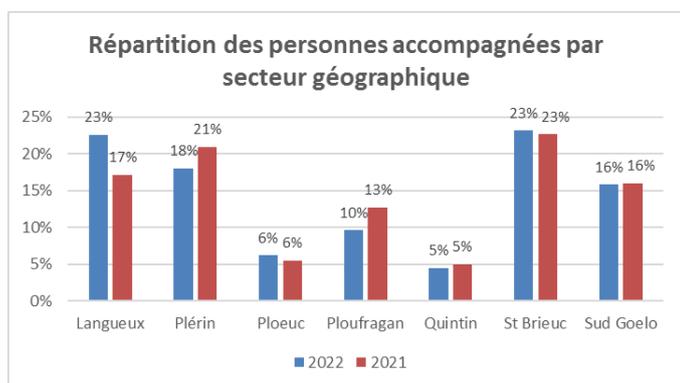
Une action auprès de la personne accompagnée permettant :

- Le maintien des capacités restantes
- L'apprentissage des stratégies pour faciliter la vie au quotidien
- La diminution des troubles du comportement

Une action auprès de l'aidant permettant :

- Une meilleure compréhension de la maladie pour faciliter l'accompagnement au quotidien
- Un accompagnement vers des aides humaines ou des solutions de répit

Une action sur l'environnement pour sécuriser le domicile à partir des recommandations de l'ergothérapeute.



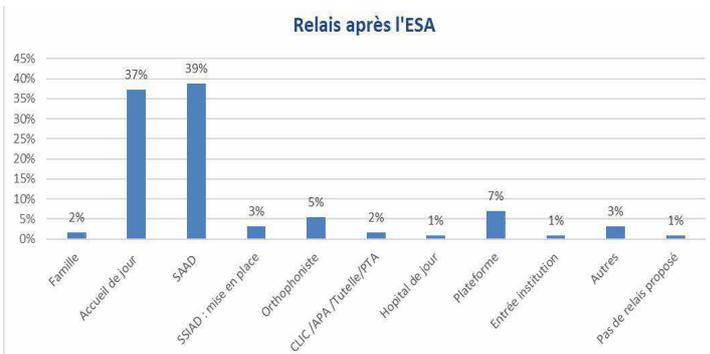
203 demandes d'intervention en 2022 contre 220 en 2021, et un nombre de bénéficiaires accompagnés de 177 en 2022 contre 181 personnes en 2021. 44 poursuites de parcours, 130 nouveaux accompagnements et 3 renouvellements.

Les orientations viennent principalement de l'hôpital avec la Consultation Mémoire (50%), les médecins libéraux spécialistes (13.8%), des médecins traitants (16.7% contre 10% en 2021 et 3% en 2020)

Fin 2022, 63 demandes en liste d'attente faute de place et 38 demandes de renouvellement. Un lien régulier est maintenu avec les personnes en liste d'attente.

133 accompagnements terminés : 87 % des personnes accompagnées ont bénéficié de 12 et 15 séances contre 77% en 2021.

Les principaux relais mobilisés à l'issue de l'accompagnement ESA : accueil de jour (37 %), SAAD (39 %), orthophoniste (5%)



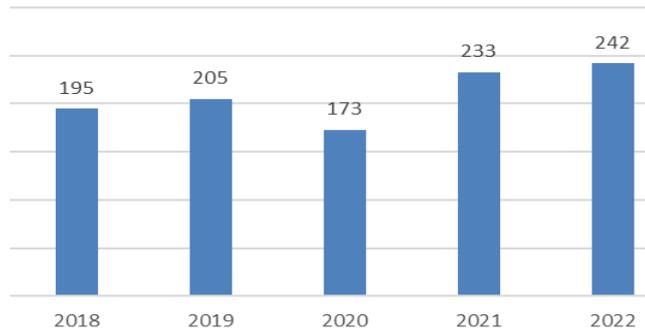
Nombre hommes/femmes et âge	Nombre	Âge moyen
Femmes	114	82.19
dont moins de 65 ans	4	
dont moins de 60 ans	1	
Hommes	63	81.41
dont moins de 65 ans	1	
dont moins de 60 ans	0	

Sur les 177 personnes accompagnées, 70 % souffrent de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée (68 % en 2021)



LA PLATEFORME DE RÉPIT

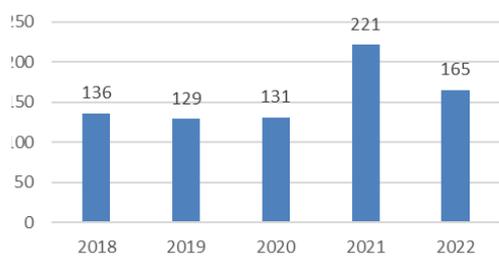
Nombre de personnes accompagnées



En 2022, 242 aidants ont bénéficié d'au moins une des prestations de la plateforme de répit (consultations psychologiques, groupes de parole, sortie aidant-aidé, répit à domicile, groupe de soutien pour les malades jeunes, formation des aidants, halte-répit) contre 233 en 2021.

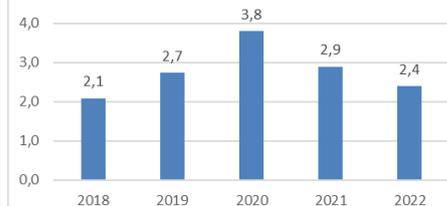
Les Consultations psychologiques individuelles

Nombre d'aidants accompagnés



Depuis le 1er janvier 2022, **165 aidants** ont bénéficié des consultations psychologiques individuelles. **221** aidants avaient été accompagnés individuellement en 2021.

Nombre moyen de consultations par aidant



Le nombre de personnes accompagnées (165 aidants accompagnés en 2022 contre 221 en 2021) ainsi que le nombre de consultations (401 en 2022 contre 632 en 2021) a fortement baissé. Le poste de psychologue est resté vacant quelques semaines le temps de recruter un CDD pour le remplacement de la psychologue titulaire. Ce changement d'interlocuteur explique également cette baisse d'activité, les aidants développent des liens de confiance, il est plus difficile pour eux de changer temporairement d'interlocuteur. Le nombre moyen de consultations par aidant (2.4 en 2022) est en baisse depuis 2 années. A noter également sur le temps de remplacement de la psychologue, des périodes d'absence qui n'ont pas favorisé la dynamique engagée avec les aidants. Enfin, il est important de préciser qu'en 2020 et 2021, nous avons renforcé les consultations individuelles, faute de pouvoir proposer des actions collectives en raison des restrictions sanitaires.

Les Groupes Loisirs Détente en Duo

37 duos ont bénéficié de ce service contre 27 en 2021.



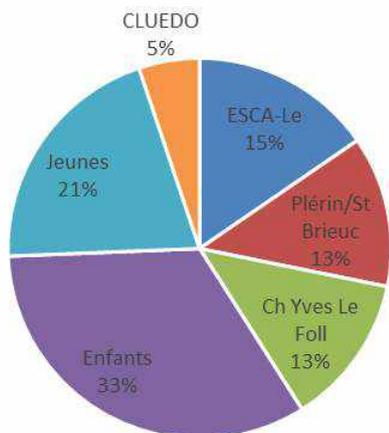
Après deux années de contraintes sanitaires, nous avons pu reprendre les sorties aidants-aidés sans jauge. Cela se traduit par une augmentation de la file active qui atteint un niveau semblable à celui avant la crise. 37 duos ont pu bénéficier de ces sorties durant l'année avec une participation moyenne de 4.2 duos par sortie.



Nous avons organisé un spectacle comique par Joaset d'Lainti en décembre 2022 qui a réuni 18 duos ainsi que les personnes de l'Accueil de Jour de Plérin. Nous en avons profité pour convier des duos accompagnés sur les secteurs de Ploufragan, Languieux et Quintin.

Les groupes de soutien psychologique

Répartition des aidants par groupe



38 aidants ont été accompagnés sur les groupes de soutien, contre 33 en 2021.

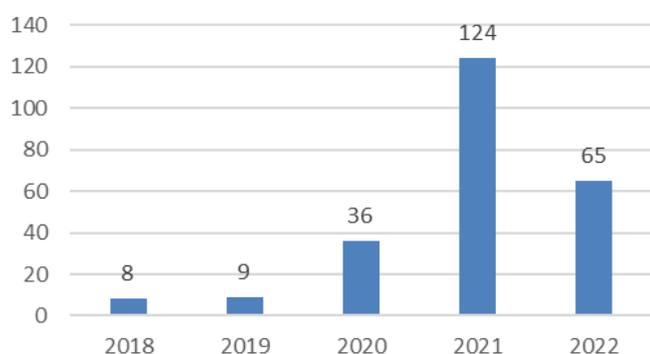
Nombre moyen de participants par groupe



Le groupe de parole organisé par le centre hospitalier Yves Le Foll s'est réuni à seulement 2 reprises en 2022. Fin 2022, un nouveau groupe de parole a été créé afin d'accompagner les aidants bénéficiant du dispositif CLUEDO sur le secteur de l'agglomération. Il s'agit de conjoints de personnes malades jeunes.

Le répit à domicile

Nombre de répits réalisés

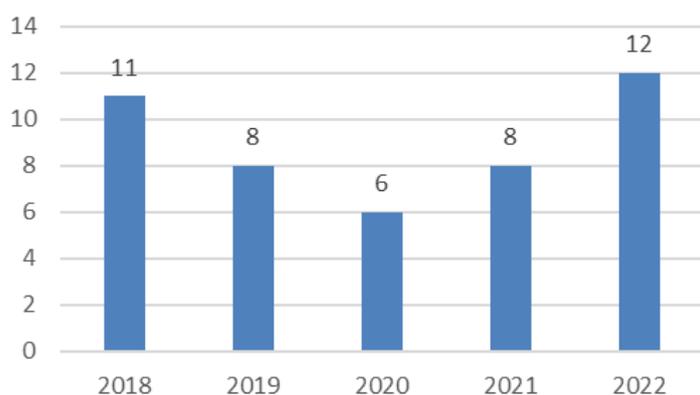


Nous constatons une diminution de la file active des aidants ayant mis en place du répit (8 en 2022 contre 27 en 2021). Nous retrouvons les niveaux d'avant COVID. Les difficultés de recrutement des SAAD a obligé les services à prioriser les interventions aide humaine au détriment des répits à domicile.

La durée moyenne du répit en 2022 est de 2,2 heures. Les aidants ont privilégié des répits plus courts mais plus réguliers. Les répits longs sont également plus difficiles à mobiliser en raison du manque de personnel.

Groupe d'accueil des jeunes patients

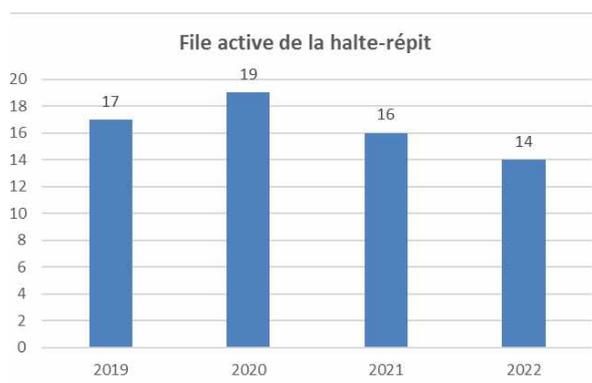
File active des groupes jeunes



Groupe réservé aux patients les plus jeunes (moins de 75 ans) confrontés à une maladie d'Alzheimer ou apparentée. C'est un espace de répit pour les aidants qui peut servir de transition entre le domicile et l'accueil de jour. Des activités de stimulation sont proposées par les ASG.

En 2022, la file active du groupe de stimulation jeunes a augmenté (12 participants contre 8 en 2021) notamment grâce à l'orientation de nouveaux patients via le dispositif CLUEDO. Le nombre moyen de participants est également en hausse (4.45 participants par groupe), soit le niveau de 2018.

La halte-répit



La file active des personnes bénéficiant de la halte-répit est de 14 en 2022 (contre 16 en 2021). 3 à 5 personnes ont pu être accueillies chaque journée.

Du fait de difficulté de personnel, la halte-répit n'a pu ouvrir que 8 journées en 2022. La halte-répit est proposée le samedi, journée prisée par les aidants, mais c'est également une journée où les effectifs SSIAD / SAAD sont moins nombreux, le personnel étant prioritairement affecté sur les tournées de week-end à domicile. Un processus de recrutement est en cours afin de pouvoir remédier au plus vite à cette problématique de ressources humaines.

Ce dispositif innovant est financé par la « Conférence des financeurs » jusque fin d'année 2024.

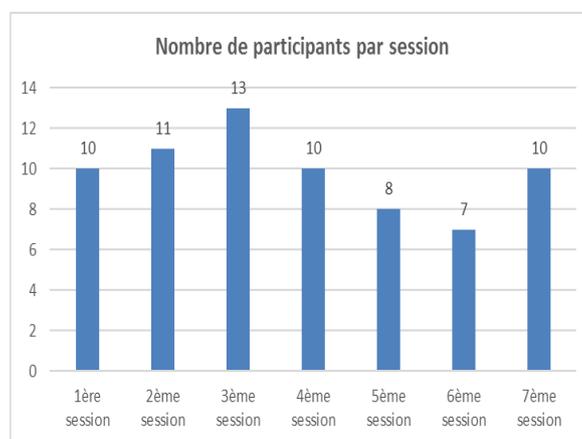
Zoom la formation des aidants



Cette formation est financée par l'ARS Bretagne à destination des aidants sur la maladie d'Alzheimer et pathologies apparentées.

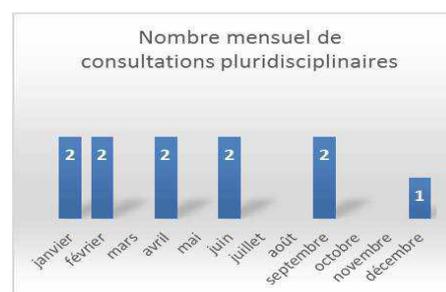
En 2022, 2 sessions de formation aux aidants ont été organisées (de mai à juin et de novembre à janvier) rassemblant 17 aidants. Ces cycles de formation ont été organisés en après-midi afin de répondre au mieux aux disponibilités des aidants intéressés.

L'objectif de la formation est d'aider l'entourage à mieux comprendre la maladie, mieux communiquer avec son proche, adopter des attitudes et comportements appropriés et connaître les possibilités d'aide. D'autres sessions de formation sont prévues en 2023.

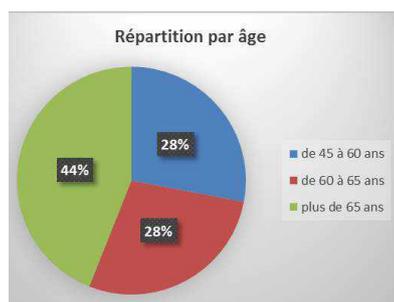


CLUEDO : action expérimentale

CLUEDO, **Cellule de Coordination Départementale à destination des sujets jeunes atteints de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées** est issue d'un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé qui s'appuie sur le plan d'actions régional maladies neurodégénératives 2015/2019. Lancé fin 2019, ce dispositif expérimental est financé pour 3 ans en partenariat avec le centre hospitalier Yves Le Foll.



Sur l'année 2022:



- **50 personnes** bénéficient ou ont bénéficié de la coordination CLUEDO : 16 dossiers MDPH déposés, 11 demandes APA, 19 informations sur les mesures de protection (habilitation familiale, curatelle renforcée, tutelle), 18 demandes de précaution pour entrée en EPHAD avec USA, UHR, MAS...
- **Poursuite du développement du partenariat et de la coordination sur les situations** : présentation du dispositif, échanges et mise en relation sur les situations, partenariats .
- **11 consultations pluridisciplinaires mises en place en 2022 pour un objectif d'1 par mois** (13 consultations en 2021 et 10 en 2020).

SAAD

- ◆ Déploiement d'un espace numérique pour les clients du SAAD, d'une messagerie instantanée et d'un outil de repérage des fragilités à domicile
- ◆ Mise en place de l'avance sur crédit d'impôt
- ◆ Renégociation de la flotte de véhicules
- ◆ Poursuite de la mise en œuvre des orientations de l'évaluation externe
- ◆ Réflexion sur la mise en œuvre des services autonomie en lien avec les SSIAD/CSI
- ◆ Mise en œuvre des équipes solidaires

Accueil de Jour

- ◆ Réalisation des évaluations externes
- ◆ Poursuite des ateliers nutrition
- ◆ Ateliers bien être à partir de fin 2023

Centres de Santé Infirmiers

Reprise de la réorganisation administrative et budgétaire pour chacun des 2 centres/
Amélioration de l'organisation du travail

SSIAD

- ◆ Appréhender la mise en œuvre de la réforme de la tarification des SSIAD
- ◆ Démarrer la mise en œuvre des services autonomie à domicile (SAD) avec les SAAD
- ◆ Etudier le nouveau référentiel d'évaluation HAS

ESCAPADE

- ◆ Travail commun entre ergothérapeutes avec l'arrivée de Justine BACHELET
- ◆ Développement du soutien psychologique de l'ESA avec l'arrivée Lise GAUVIN
 - ◆ Participation à la journée départementale des ESA
 - ◆ Organisation de la journée régionale des PFR
 - ◆ Poursuite de la formation des aidants financé par la conférence des financeurs jusqu'en 2026
 - ◆ Poursuite de la Halte Répit jusqu'en 2024
 - ◆ Poursuite du dispositif CLUEDO sur 2023



HANDICAP

ACCOMPAGNER

LES PERSONNES
EN SITUATION DE
HANDICAP

LE SERVICE D'AIDE ET
D'ACCOMPAGNEMENT à DOMICILE

LA COMMUNAUTE 360

LA PLATEFORME DÉPARTEMENTALE
DE RÉPIT HANDICAP



ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

En 2022, le **service d'aide à domicile** est intervenu auprès de 130 personnes en situation de handicap . Ces accompagnements ont représenté 27 204 heures **contre 30 309** heures d'intervention en 2021 soit une baisse de 10 %.

72 % des heures sont réalisées dans le cadre de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Il s'agit pour les aides à domicile d'assister les personnes dans les actes essentiels de l'existence, à savoir les actes liés à l'entretien personnel (toilette, habillage, alimentation, élimination...), les actes liés aux déplacements (l'aide aux transferts, à la marche, à la manipulation d'un fauteuil roulant...), les actes liés à la participation à la vie sociale (assistance pour la communication et l'aide aux déplacements à l'extérieur du domicile...) mais aussi, dans certaines situations, d'assurer une surveillance propice à la sécurité de la personne.

Les heures financées par l'aide sociale servent à apporter un soutien matériel (entretien du logement et du linge, courses, préparation des repas...) mais également un soutien moral déterminant pour conserver, voire récupérer une autonomie et de fait, faire œuvre de prévention.

NOTRE PARTICIPATION AU COLLECTIF HANDI CAP 22

Le collectif Handi-Cap 22 est une association regroupant associations, fondations et groupements mutualistes intervenant sur le département Breton des Côtes d'Armor. Ce sont aujourd'hui 19 adhérents qui composent le collectif Handi-Cap 22 et couvrent ainsi 90 % de l'offre médico-sociale en faveur des personnes en situation de handicap sur le département. L'ADMR 22 fait partie des membres fondateurs et est active dans l'organisation (CA/Bureau).

Outre la gouvernance, notre participation opérationnelle concerne principalement aujourd'hui : la communauté 360 et la plateforme départementale de répit handicap.



La communauté 360



Lors de la Conférence Nationale du Handicap du 11 février 2020, le Président de la République a posé l'ambition forte pour 2021 de la constitution, au cœur des bassins de vie, de 400 communautés d'accompagnement dites « 360 ».

Dans le Département des Côtes d'Armor, la plateforme Handi Cap 22 en partenariat avec la MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées) pilotent la mise en œuvre d'une Communauté 360. Dans ce contexte et pour répondre aux enjeux du cahier des charges de ces dispositifs, nous nous sommes mobilisés avec d'autres partenaires afin de constituer une équipe pluriprofessionnelle dénommée « équipe du cercle », qui soit en mesure de promouvoir le principe de l'aller vers, dans une démarche proactive envers les publics en situation de handicap. L'ADMR affecte 0.10 ETP psychologue à cette action.

Le 360 a vocation à porter 5 missions territoriales :

- Veille et réponse aux besoins d'accompagnement en urgence (1er expérimenté en crise Covid) ;
- Assistance à l'expression des choix et à la mise en relation avec des pairs-aidants
- Accompagnement en parcours de vie (avec un pilotage des parcours thématiques)
- Répit et aide aux aidants en lien avec la plateforme de répit handicap
- Mission de proximité et d'accompagnement du droit commun dans une démarche inclusive.

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

La plateforme départementale de répit handicap

Initiée fin 2021 dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt de l'ARS Bretagne, la plateforme départementale d'accompagnement et de répit des Côtes d'Armor propose, en lien avec ses partenaires, des solutions de répit individuel et/ou collectif aux aidants de proches en situation de handicap.

Le collectif Handicap 22 a confié le portage de cette plateforme à l'ADMR 22. Lisa RADENNE, coordinatrice et Léa BOUILLLOT, référente répit, interviennent sur ce dispositif.

Les solutions de répit à domicile sont déployées par les services d'aide à domicile du territoire qui ont conventionné avec la plateforme : 10 conventions ont été signées à fin 2022 (dont les associations ADMR). Après une évaluation du besoin, la référente répit met en relation SAAD et aidants. Les premières interventions de répit ont été mises en place en septembre 2022.



ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Orientations 2023

Participation de l'ADMR aux missions du 360

Poursuivre le déploiement de la plateforme départementale de répit handicap et coordonner les places d'accueil temporaire

LES RESSOURCES HUMAINES

« Avec ce métier, je suis utile. Et ça me fait du bien »

Amandine ,
Assistante
technique

Marie ,
responsable
de secteur

Helen ,
Intervenante à
domicile

Amandine ,
Assistante
technique

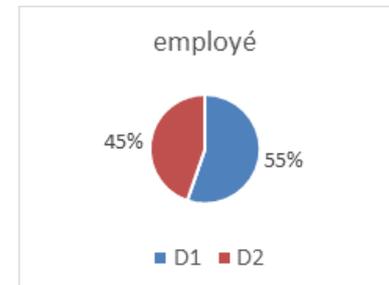
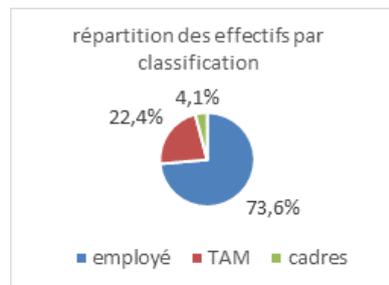
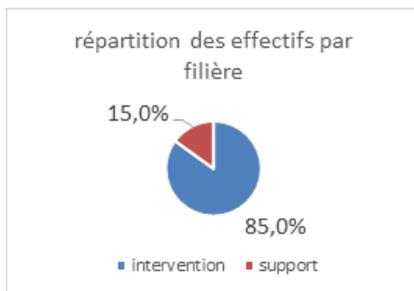


LES EFFECTIFS

Répartition - Effectif habituel (CDI et CDD) au 31 décembre 2022

filiale	code	employé		technicien, agent de maîtrise (TAM)		cadre	
		D1	D2	D1	D2	D1	D2
intervention	ICD1						
intervention	IED1	■					
intervention	IED2	■	■				
intervention	ITD1			■			
intervention	ITD2			■	■		
support	SCD1					■	
support	SCD2						■
support	SED1	■					
support	SED2		■				
support	STD1			■			
support	STD2			■	■		

ICD1	IED1	IED2	ITD1	ITD2	SCD1	SCD2	SED1	SED2	STD1	STD2	total
3	95	79	20	12	5	2	5	2	13	10	246
1,2%	38,6%	32,1%	8,1%	4,9%	2,0%	0,8%	2,0%	0,8%	5,3%	4,1%	



ETP Habituel 31-12 (CDI et CDD au 31/12)	EFFECTIF		ETP		EFFECTIF		ETP		EFFECTIF		ETP		evolution		
	2019	2022	2019	2022	2020	2022	2020	2022	2021	2022	%	2022	%	effectif	ETP
22047 - ADMR CORLAY-ROSTREVEN	31	34	25,15	26,46	29	34	23,46	26,46	33	34	14%	26,46	13%	3%	2%
22142 - ADMR du PENTHIEVRE-ARGUENON	40	41	29,45	31,43	39	41	29,33	31,43	45	41	17%	31,43	16%	-9%	-12%
22147 - ADMR MERDRIGNAC-LOUDEAC	54	54	42,97	43,1	49	54	39,97	43,1	51	54	22%	43,1	22%	6%	6%
22222 - ADMR GOELO-ARGOAT-TREGOR	16	12	11,72	8,51	18	12	12,63	8,51	16	12	5%	8,51	4%	-25%	-28%
22255 - ADMR DES SOURCES A LA BAIE	74	72	61,62	59,72	77	72	63,98	59,72	84	72	29%	59,72	30%	-14%	-14%
22278 - FEDERATION ADMR DES COTES D'ARMOR	22	20	19,04	18,19	22	20	18,59	18,19	20	20	8%	18,19	9%	0%	2%
2236A - CSI ADMR DE TREGUEUX-HILLION	12	13	8,99	9,33	12	13	8,98	9,33	13	13	5%	9,33	5%	0%	-5%
	249	246	198,94	196,74	246	246	196,94	196,74	262	246		196,74		-6%	-7%

-Au 31/12/22, un nombre de salariés en baisse par rapport à 2021 : -6% en effectif / -7% en etp

-85%des salariés appartiennent à la filiale intervention (87% en 2021, 84% en 2020)

-Sur la catégorie employé : 45% des ETP sont classés en D2 (49% des ETP en 2021)

L'ABSENTEISME

Evolution du nombre d'arrêts de travail

Nbre arrêts CDI

Motif	2016	2017	2018	2019	2020	%	2021	%	2022	%
AT	26	31	24	42	24	8%	29	10%	21	5%
ATJ	1	3	0	2	1	0%	1	0%		0%
MAL	117	174	186	231	254	86%	239	81%	379	91%
MAT	15	19	18	7	14	5%	19	6%	14	3%
MPR	4	0	1	1	1	0%	8	3%	1	0%
PAT	0	0	0	0	0	0%		0%	1	0%
PATHO			0	0	0	0%	0	0%	0	0%
Total	163	227	229	283	294		296		416	
évolution :									41%	

AT : Accident du travail ATJ : Accident du trajet
MAL : Arrêt maladie
MPR : Maladie professionnelle
MAT : Arrêt maternité
PAT : Arrêt paternité PATHO : arrêt pathologique

Il s'agit des nouveaux arrêts dans l'année. Un arrêt de travail à cheval sur 2 années sera comptabilisé uniquement dans l'année où a commencé l'arrêt

tous contrats

Motif	2016	2017	2018	2019	2020	%	2021	%	2022	%
AT	32	40	27	47	26	8%	32	10%	22	5%
ATJ	1	3		2	1	0%	1	0%		0%
MAL	145	222	232	259	291	99%	255	81%	396	91%
MAT	15	19	19	7	16	5%	19	6%	14	3%
MPR	4		1	3	1	0%	8	3%	1	0%
PAT						0%		0%	1	0%
PATHO						0%		0%		0%
Total	197	284	279	318	335		315		434	
évolution :									38%	

Evolution de la durée des arrêts

durée moyenne d'un arrêt

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
MAL	28	26	24	28	26	23	↓
MPR		313	43	63	205	63	↓
AT	42	34	31	66	37	56	↑
ATJ	123		5	382	11	0	↓

Taux arrêts courte durée (<7j)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
MAL	39%	47%	49%	38%	42%	31%
MPR					0%	
AT	15%	19%	23%	8%	25%	27%
ATJ	33%		100%		0%	

Evolution du nombre de jours d'arrêt de travail

Nbre jours arrêts CDI

Motif	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	%
AT	735	1135	1011	1290	1672	2141	2146	14%
ATJ	27	312	57	9	352	24		0%
MAL	4632	5572	6406	6015	9375	8751	10182	68%
MAT	1209	2595	2304	939	1448	2058	1897	13%
MPR	284	0	292	397	795	1664	793	5%
PAT	0	0	0	0	0		25	0%
PATHO			0	0	0	0	0	0%
Total	6887	9614	10070	8650	13642	14638	15043	
évolution :								3%

Il s'agit du nombre de jours d'arrêts comptabilisés dans l'année (hors rubrique de régularisation)

tous contrats Année

Motif	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	%
AT	817	1405	1381	1367	1698	2180	2166	14%
ATJ	27	312	57	9	352	24		0%
MAL	4816	5874	6886	6524	9943	9028	10358	68%
MAT	1209	2595	2325	939	1490	2058	1897	12%
MPR	284		292	462	795	1664	793	5%
PAT							25	0%
PATHO								0%
Total	7153	10186	10941	9301	14278	14954	15239	
évolution :								2%

-le nombre d'arrêts est en augmentation, le nombre de jours d'arrêts est en augmentation dans une moindre proportion

-La durée moyenne des arrêts est en baisse sauf sur les accidents du travail

LA MOBILITE

Nombre de contrats signés en 2022 (hors CDD R)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
cdi	43	52%	42	49%	67	74%
cdd	40	48%	44	51%	24	26%
autres	0	0%	0	0%	0	0%
dont salariés de plus de 45 ans CDI	22	27%	23	27%	25	35%
dont salariés de plus de 45 ans CDD						
total	83	86	91	71	142	101

RECRUTEMENT

Baisse des contrats signés en CDI . 65% concernent des personnels d'intervention

Motifs de départ

toutes catégories professionnelles	2018	2019	2020	2021	2022	évolution 22/21					
démission	25	51%	30	54%	20	49%	48	51%	52	55%	8%
rupture conventionnelle	4	8%	4	7%	1	2%	2	2%	1	1%	-50%
rupture période essai	7	14%	10	18%	6	15%	19	20%	15	16%	-21%
licenciement pour motif disciplinaire	4	8%	1	2%	6	15%	7	7%	9	9%	29%
licenciement pour inaptitude	2	4%	5	9%	3	7%	8	8%	8	8%	0%
licenciement pour motif économique	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	
départ à la retraite	7	14%	5	9%	5	12%	11	12%	6	6%	-45%
mise à la retraite	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	
autres motifs	0	0%	1	2%	0	0%	0	0%	0	0%	
total	49	56	41	95	91	-4%					

DEPARTS

baisse des départs : -4%
augmentation des démissions : +8%

PYRAMIDE DES AGES

La moyenne d'âge des salariés en CDI est élevée . Les salariés de + de 45 ans en CDI représentent 50% de l'effectif CDI contre 53% en 2021 .

Salariés en CDI

Tranches		2018	2019	2020	2021	2022
de	à					
0	17	0%	0%	0%	0%	0%
18	24	3%	6%	4%	6%	6%
25	29	11%	11%	10%	10%	11%
30	34	11%	9%	10%	10%	10%
35	39	11%	12%	12%	12%	12%
40	44	11%	9%	8%	10%	11%
45	49	13%	14%	15%	13%	11%
50	54	12%	14%	15%	14%	17%
55	59	18%	16%	17%	16%	12%
60	64	8%	8%	8%	9%	10%
65	69		1%	0%	0%	0%

CDI	2018	2019	2020	2021	2022	évolution
moins de 40 ans	37%	39%	36%	38%	39%	4%
plus de 40	63%	61%	64%	62%	61%	-2%
plus de 45 ans	52%	52%	55%	53%	50%	-5%
plus de 50 ans	38%	38%	41%	39%	39%	0%
plus de 55 ans	26%	25%	26%	25%	22%	-15%
plus de 60 ans	8%	8%	9%	9%	10%	10%

LA FORMATION

	2019	2020	2021	2022	Taux d'évolution
Nombre de formations	36	30	35	32	-9%
nombre de personnes en cumul	173	145	219	240	9%
Nombre de personnes différentes formées	125	106	124	161	23%
Nombre de jours de formation	326	303	386	435,5	11%

Type de poste	Nb inscrits	Nb Personnes	Nb jour moyen/pers.
AD=aide à domicile	156	99	2,63
ADMIN=personnel administratif	40	24	2,50
AS=aide soignant-e	19	14	3,57
TISF=technicien-ne en intervention sociale et familiale	23	22	2,20
IDE=indirmier-e	2	2	8,50
TOTAL	240	161	2,70

FORMATION	AD	AS	TISF	IDE	ADMIN	Total général
ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITE	54					54
APS-ASD	16	1				17
ASG		2				2
CANOPEE - GESTION DES DOSSIERS					1	1
CANOPEE - PARAMETRAGES ET REGULES					2	2
CANOPEE MODULE 2					1	1
CD - BIENVEILLANCE BIENTRAITANCE	5					5
CD - CONDUITES ADDICTIVES	5					5
CD - CONFIDENTIALITE ET CONFIANCE	5					5
CD - GESTION FIN DE VIE, SOIN PALLIATIF, DEUIL	5					5
CD - MALADIES NEURO-DEGENERATIVES	4					4
CD - TMS - GESTES ET POSTURES - AIDES TECHNIQUES	6					6
COLIBRI - GESTION DE LA PAIE					1	1
CONDUITES ADDICTIVES	10	1				11
CPF - EXCEL CONSOLIDATION					1	1
CPF - EXCEL PERFECTIONNEMENT					2	2
CPF -EXCEL INITIATION					2	2
CPF -WORD INITIATION					2	2
CPFTP -SECRETAIRE COMPTABLE	1					1
FORMATION CSST MEMBRE CSE	2	2	1		4	9
GAPP MERDRIGNAC	6					6
GAPP TISF			22			22
GESTION DE LA PAIE					1	1
GESTION DE L'AGRESSIVITE	9	2				11
GESTION DU TEMPS ET DES PRIORITES					1	1
HANDICAP PSYCHIQUE	17	4				21
JOURNEE FORMATION CLUEDO					2	2
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES					1	1
MATINEE D'ACTUALITES SOCIALES					1	1
INFIRMER COORDINATEUR				2		2
PHILIA FLEX					5	5
PHILIA PERFECTIONNEMENT					12	12
PREVENTION DU HARCELEMENT SEXUEL					1	1
REPERER LA DENUTRITION CHEZ LA PA		7				7
TUTORAT	6					6
TUTORAT PERFECTIONNEMENT	5					5
Total général	145	19	23	2	40	240
	60%	8%	10%	1%	17%	
	79%					

Zoom sur...

L'ADMR a formé une salariée responsable de secteur : Mme BOSCHER anne-sophie, pour développer en interne des actions de formation liées à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique.

56 personnes ont été formées en 2022.



LES FAITS MARQUANTS

↳ Pour pallier l'augmentation forte des coûts de carburant, l'ADMR a de mars à mai, de manière volontariste, indemnisé les salariés sur la base de 0.38 cts au lieu de 0.35 cts prévus par la convention collective. **L'indemnité kilométrique** a été revalorisée par la branche en octobre 2022 à hauteur de 0.38 cts/km.

↳ **Valeur du point** : deux hausses ont eu lieu en 2022 : Passage de 5.50 € à 5.51 € de janvier à juin 2022 puis passage à 5.62 € en juillet 2022

Les partenaires sociaux de la branche de l'aide à domicile (BAD) avaient signé, le 5 octobre 2022, l'avenant 54 portant la valeur du point à 5,77 €, au lieu de 5,62 €, avec effet rétroactif au 1er août 2022 - une hausse liée à l'augmentation du Smic. Cet avenant est applicable depuis mai 2023.

L'impact cumulé représentera une augmentation de 4,90 % en année pleine 2023 par rapport à 2021.

Revalorisation de l'indemnité kilométrique



Une forte mobilisation des professionnels sur les actions liées à l'attractivité des métiers et au recrutement des professionnels



Participation aux actions liées à l'attractivité du territoire	date	lieu	Nature de l'évènement : forum, job dating, rencontre centre de formation, rencontres poles emploi, CED etc.....	Organisé par
Paul antoine BROSSARD, responsable de secteur	22/09/2022	ASKORIA SAINT BRIEUC	Rencontre des étudiants AES pour présenter l'ADMR	ASKORIA
Paul antoine BROSSARD, responsable de secteur	17/10/2022	POEC SAINT BRIEUC DANS LES LOCAUX D'ASKORIA	Présentation SAAD ADMR, temps d'échange avec les candidats	ASKORIA/Pôle emploi/Uniformation
lisa RADENNE, chargée de développement	26/03/2022	LOUDEAC	Salon de l'emploi	Loudéac communauté
lisa RADENNE, chargée de développement	20/04/2022	YFFINIAC	Forum emploi jeunes	Info Jeunes Bretagne
lisa RADENNE, chargée de développement	25/08/2022	PORDIC	Forum	Ville de Pordic
lisa RADENNE, chargée de développement	22/09/2022	ST BRIEUC	Rencontre Askoria	Askoria
lisa RADENNE, chargée de développement	27/09/2022	RENNES	Rencontre PEAD	CD 22
lisa RADENNE, chargée de développement	10/11/2022	LOUDEAC	CED	Pôle emploi
Anne sophie BOSCHER, responsable de secteur	01/02/2023	Pôle emploi Saint brieuc	Recrutement par simulation	Pôle emploi
Anne sophie BOSCHER, responsable de secteur	20/10/2023	Pôle emploi LAMBALLE	Poec	POLE EMPLOI / ASKORIA
Anne sophie BOSCHER, responsable de secteur	27/10/2023	Pôle emploi LAMBALLE	POEC	POLE EMPLOI
cyndia PAULIC, conseillère RH	01/02/2022	Guingamp	Job dating	Pôle Emploi
cyndia PAULIC, conseillère RH	26/04/2022	Saint-Brieuc	Job dating	Ateliers du cœur
cyndia PAULIC, conseillère RH	1/02/22 ?	Loudéac	Job dating	Pôle Emploi
Aurélie DEMAY, responsable de secteur	23/03/2022	Loudéac	Forum de l'emploi	Loudéac Communauté
Aurélie DEMAY, responsable de secteur	24/05/2022	Ménéac	job dating	admr morbihan
Aurélie DEMAY, responsable de secteur	18/10/2022	Collinée	job dating	pole emploi
Aurélie DEMAY, responsable de secteur	25/10/2022	Loudeac	job dating	pole emploi
Aurélie DEMAY, responsable de secteur	10/11/2022	Loudeac	job dating	pole emploi
Aurélie DEMAY, responsable de secteur	15/11/2022	Merdrignac	job dating	pole emploi



Les élus et partenaires présentent l'expérimentation du « Contrat emploi durable » sur le territoire de LOUDEAC. L'ADMR est partenaire du projet avec l'UNA

La plateforme Cap autonomie 22 est active

Lundi matin, une nouvelle structure a vu le jour, à Trégueux. Elle est censée permettre de recruter dans les métiers du grand âge.



Antoine Mahé, Véronique Cadudal, Marie Gestin (assis, de gauche à droite), Halima Baba, Manuela Charles, de l'ADMR et Guy Croissant, de l'UNA (debout, de gauche à droite), ont lancé la plateforme Cap autonomie 22. | PHOTO: OUEST-FRANCE

Face au constat du manque d'attractivité des métiers du grand âge, exercés à domicile ou en établissement, la plateforme Cap autonomie 22 a été lancée lundi matin, à Cap entreprises 2, dans la zone des Châtelets, à Trégueux. Quatre fédérations en lien avec ce secteur en sont à l'initiative.

Il s'agit de la Fédération nationale des directeurs d'établissements pour personnes âgées (FNADEPA), de l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR), de l'Union nationale de l'aide, soins et services à domicile (UNA) et du Service d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad).

Autant de structures appuyées par le département des Côtes-d'Armor et par l'Agence régionale de santé (ARS). Cette plateforme regroupe également les acteurs de la formation, de l'insertion et de l'emploi.

100 000 € du Département et de l'ARS

L'association Cap autonomie 22 est présidée par Antoine Mahé, de la FNADEPA. Une coordinatrice, Halima

Baba, a été embauchée. « Cette plateforme est le début d'une belle aventure, née de la volonté et de la mobilisation des acteurs de l'autonomie, pour agir, ensemble, à lever les freins à l'exercice des métiers du grand âge », a notamment souligné Véronique Cadudal, vice-présidente du conseil départemental déléguée à l'autonomie.

« Cap autonomie va mener des actions concrètes destinées à promouvoir les métiers de l'autonomie. Les enjeux sont forts pour les professionnels, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, leurs familles et aidants. C'est pourquoi l'ARS soutient et participe à cet engagement collectif et partenarial », confie Marie Gestin, adjointe au directeur départemental de l'ARS.

Celle-ci et le Département sont engagés financièrement à parts égales (50 000 €), pour une durée de trois ans.

Cap autonomie 22, contact : capautonomie22@gmail.com



Concrétisation de la plateforme des métiers de l'autonomie : CAP AUTONOMIE 22

Dès 2021, l'ADMR des Côtes d'Armor s'est fortement investie dans la réflexion menée autour de la création d'une plateforme des métiers de l'autonomie destinée à faire face aux besoins croissants de recrutement et de fidélisation des salariés des structures du domicile et des établissements.

Ce projet s'est concrétisé en septembre 2022 grâce à la mobilisation de 4 fédérations (ADMR 22, FEDESAP, FNADEPA, UNA) avec la création d'une association CAP AUTONOMIE 22.

L'ADMR est membre fondateur et représentée au sein du conseil d'administration de l'association. Cathy MARTIN, présidente de l'ADMR Corlay Rostrenen est vice-présidente.

Le département des Côtes d'Armor et l'ARS Bretagne soutiennent la plateforme permettant de créer un poste pour coordonner les actions de la plateforme.

Mme Halima BABA a été recrutée en fin d'année 2022, elle est basée dans les locaux de Cap Entreprise à Trégueux.

Au niveau de l'équipe fédérale, nous avons mené deux actions en parallèle :

↳ un diagnostic organisationnel pour réorganiser les fonctions comptabilité, facturation et paye, et proposer une nouvelle organisation qui responsabilise chaque acteur. Un audit du système d'information a également été mené avec un plan d'actions à mettre en œuvre en 2023

↳ Un audit et des actions d'accompagnement auprès des salariés et des présidents d'associations.

ACTIONS TRANSVERSALES 2022



Développement des actions

Le développement des actions et le positionnement sur les appels à projet a fait l'objet d'une mobilisation des équipes fédérales

financeurs	projets
Conférence des financeurs	Vis l'âge (merdrignac)
Conférence des financeurs	Halte-répît (plérin)
Convention de modernisation CD/CNSA	Groupes de parole pour les TISF
Convention de modernisation CD/CNSA	Démarche qualité :
	Ecritures de process sur la bientraitance/baromètre de climat social
Convention de modernisation CD/CNSA	Tutorat aides à domicile
Convention de modernisation CD/CNSA	gestion financière et organisationnelle : formation équipes autonomes
Crédit agricole	Plateforme de répît handicap
Fondation bruneau	Plateforme de répît handicap
Union nationale	Plateforme de répît handicap
Fondation MUTAC	Vis l'âge
DREETS	Préparer son retour à la maison après une naissance
Conseil départemental	revaloriser les temps de déplacement des salariés
Conseil départemental	Equipes solidaires
Conseil départemental	La formation « Prévention des Risques liés à l'Activité Physique en direction des salariés du SAAD

Quelques temps forts du réseau...

Avril 2022

L'ADMR 22 lance une 1ère édition du concours du plus beau dessin de Pâques .

Les 25 chefs d'œuvres ont donc été départagés et voici le podium :

#1 : Aélia

#2 : Maiwen

#3 : Alice

Bravo à elles !!

Un cadeau leur a été remis et un petit lot également décerné à tous les autres participants qui n'ont pas démerité !





Mai

La ludothèque de QUINTIN, gérée par des bénévoles ADMR fait peu neuve!

Plus de 1000 jeux à disposition, pour tous les âges !

Juin

Isabelle RUELLAN, auxiliaire de vie à l'ADMR du Penthièvre Arguenon et déléguée syndicale CFTD, est intervenue le vendredi 24/06 sur les violences sexistes au travail lors d'une table ronde organisée à Dinan par l'Observatoire Départemental du Dialogue Social. Elle a pu apporter un témoignage éclairant sur sa réalité professionnelle mais aussi un témoignage en tant qu'élu(e) du personnel sur le travail engagé par l'ADMR sur le sujet.



Septembre

A l'occasion de la rentrée de l'ADMR, l'association des Sources à la Baïe a ouvert ses portes pour présenter ses activités.

Samedi 10 septembre avait lieu la fête de l'agriculture à Gomené et ce sont les bénévoles de l'ADMR de Merdrignac -Loudéac qui ont servi les plateaux repas aux visiteurs !



Septembre : Vis l'Âge fait sa rentrée

La réponse apportée par l'ADMR Merdrignac-Loudéac à travers l'action **Vis l'Âge** constitue une solution pertinente à la problématique d'isolement des personnes âgées.

L'action est animée par une professionnelle de qualification CESF habituée à l'animation collective et, par des bénévoles de l'ADMR.

Les animations proposées : ateliers créatifs, ateliers mémoires, ateliers autour du sens, ateliers physiques, jeux, sorties culturelles.....

Novembre

Semaine nationale de la dénutrition, l'occasion pour les équipes à domicile de l'ADMR 22 d'en échanger autour des vidéos de sensibilisation du collectif de lutte contre la dénutrition.



Animations
pour les plus de 60 ans

Rencontre de rentrée



présentation des animations,
photos, discussions, goûter.

Jeudi 22 septembre 2022
à 14h30 à Merdrignac
pôle médico-social

Inscription recommandée
et transport assuré à la demande

AUORE : 07 84 26 41 49



Décembre : Concours du pull moche de Noël



Bravo à Amélie, notre grande gagnante, à Maëlle et à Stéphanie 2ème et 3ème et à tous les autres participants !

L'ADMR 22 A PARTICIPE AU PROJET "UN SAPIN CONTRE L'ISOLEMENT"



Porté par le dispositif Monalisa, ce projet collaboratif et intergénérationnel avait pour objectif la réalisation de sapins en tricot, symboles de la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Des ateliers couture ont donc été organisés pour que des carrés en tricot soient réalisés et réunis pour construire un sapin.

Ces ateliers étaient ouverts à tous et organisés en collaboration avec différentes associations du territoire.

La commission vie associative qui regroupe différents bénévoles des associations ADMR 22 s'est emparée de l'idée et ce sont ainsi 10 sapins qui ont été créés dans le département par l'ADMR 22.

Au delà de la création des sapins, les ateliers ont également été des moments conviviaux qui ont ravi les participants.

Tous ces sapins ont été inaugurés puis exposés durant 1 semaine au département des Côtes d'Armor à Saint-Brieuc.



LES BENEVOLES DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ADMR 22



ORIENTATIONS 2023

Préparer les enjeux du secteur

- Services autonomie : étude et mise en œuvre
- Nouvelles modalités d'évaluation des services et de financement des SSIAD
- Expérimentation d'équipes solidaires

Développement et diversification des actions

- Poursuite de la diversification des actions
- Positionnement sur des appels à projet

Gestion des ressources humaines

- Plan d'actions qualité de vie au travail : étude et recherche de financements pour la création d'un pôle de prévention
- Mission externe pour analyser les risques psychosociaux
- Participation à la création d'une académie régionale de formation ADMR

Numérique : engagement dans la démarche Dossier Usager Informatisé (DUI)

- Mise en place des actions préconisées dans l'audit sur le système d'information avec notamment l'externalisation des serveurs
- Mise en place de nouveaux outils informatiques: messagerie instantanée, espace numérique pour les clients, nouveau logiciel de traitement des données santé, messagerie sécurisée....

LES BILANS FINANCIERS 2022

LE PREVISIONNEL 2023



Actif Bilan	Brut	Dépréciation	31/12/2022	31/12/2021	%V° 22/21	V° 22/21
ACTIF IMMOBILISE						
Frais d'établissement	12 750	-10 226	2 525	5 049	-50,0%	-2 525
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0		
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0		
Concessions, logiciels, droits et valeurs similaires	9 579	-7 114	2 464	2 709	-9,0%	-244
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0		
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0		
Avances et acomptes	0	0	0	0		
Ss tot Immos Incorporelles	22 329	-17 340	4 989	7 758	-35,7%	-2 769
Terrains	13 470	0	13 470	10 359	+30,0%	3 111
Constructions	1 001 812	-666 387	335 426	385 593	-13,0%	-50 168
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 012	-4 572	440	560	-21,4%	-120
Autres immobilisations corporelles	152 304	-93 104	59 201	37 228	+59,0%	21 973
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0		
Avances et acomptes	0	0	0	0		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0		
Ss tot Immos Corporelles	1 172 599	-764 063	408 536	433 740	-5,8%	-25 203
Participations et Créances rattachées	0	0	0	0		
Autres titres immobilisés	16 350	0	16 350	16 170	+1,1%	180
Prêts	0	0	0	0		
Autres	1 460	0	1 460	1 898	-23,1%	-438
Ss tot Immos Financières	17 810	0	17 810	18 068	-1,4%	-258
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	1 212 738	-781 402	431 335	459 565	-6,1%	-28 230
Comptes de liaison	0	0	0	0		
TOTAL COMPTES DE LIAISON (II)	0	0	0	0		
ACTIF CIRCULANT						
Matières premières, approv.						
Autres approvisionnements						
EC Biens et services	0	0	0	0		
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Ss tot Stocks	0	0	0	0		
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 435	0	6 435	287 059	-103,6%	-297 317
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0		
Autres créances	621 104	-16 693	604 411	402 202	+50,3%	202 209
Dont : associations locales ADMR	382 428		382 428	238 430	+60,4%	143 998
Débiteurs divers	170 632	-16 693	153 939	87 960	+75,0%	65 979
Produits à recevoir	68 045		68 045	75 813	-10,2%	-7 768
Valeurs mobilières de placement	1 724	-33	1 691	1 705	-0,8%	-14
Instruments de trésorerie	0		0	0		
Disponibilités	1 619 429		1 619 429	1 097 887	+47,5%	521 542
Charges constatées d'avance	4 642		4 642	7 147	-35,1%	-2 505
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	2 253 334	-16 726	2 236 608	1 796 000	+24,5%	440 608
Frais d'émission des emprunts (IV)	0		0	0		
Primes de remboursement des emprunts (V)	0		0	0		
Ecart de conversion Actif (VI)	0		0	0		
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III)	3 466 072	-798 128	2 667 943	2 255 566	+18,3%	412 377

Passif Bilan	31/12/2022	31/12/2021	%V° 22/21	V° 22/21
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	0	0		
Fonds propres complémentaires	0	0		
Ss tot Fonds propres sans droit de reprise	0	0		
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires	0	0		
Fonds propres complémentaires	0	0		
Ecart de réévaluation	0	0		
Ss tot Fonds propres avec droit de reprise	0	0		
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0		
Réserves pour projet de l'entité	-194 805	-194 805	-	-
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-194 805	-194 805	-	-
Autres réserves	604 722	612 970	-1,3%	-8 248
Report à nouveau	106 020	111 139	-4,6%	-5 119
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	106 020	111 139	-4,6%	-5 119
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-47 568	-13 367	+255,9%	-34 201
Ss tot Réserves	468 369	515 937	-9,2%	-47 568
SITUATION NETTE (Sous-total)	468 369	515 937	-9,2%	-47 568
Fonds propres consommables	0	0		
Subventions d'investissement	5 902	8 520	-30,7%	-2 618
Provisions réglementées	0	0		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	474 271	524 457	-9,6%	-50 186
Comptes de liaison	0	0		
TOTAL COMPTES DE LIAISON (II)	0	0		
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0		
Fonds dédiés	0	0		
TOTAL REPORTES ET DEDIES (III)	0	0		
PROVISIONS				
Provisions pour risques	0	3 265		
Provisions pour charges	22 597	17 204	+31,3%	5 393
TOTAL PROVISIONS (IV)	22 597	20 469	+10,4%	2 127
DETTES				
Emprunts obligatoires et assimilés (titres associatifs)	0	0		
Emp. & dettes / Ets Credit (6)	310 519	372 328	-16,6%	-61 809
Emp. & dettes fin. divers	708	2 348	-69,9%	-1 641
Dettes fournisseurs	60 511	65 266	-7,3%	-4 755
Dettes des legs ou donations	0	0		
Dettes fiscales et sociales	432 071	412 155	+4,8%	19 916
Dettes sur immobilisations	19 918	0		19 918
Autres dettes	1 341 434	858 267	+56,3%	483 167
<i>dont associations locales</i>	508 424	848 073	-40,0%	-339 650
<i>dont créditeurs divers</i>	828 815	5 999	+13 716,7%	822 817
<i>dont charges à payer</i>	4 195	4 195	-	-
Instruments de trésorerie	0	0		
Produits constatés d'avance	5 916	275	+2 048,6%	5 641
TOTAL DETTES (V)	2 171 076	1 710 639	+26,9%	460 437
Ecart de conversion passif (VI)	0	0		
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V + VI)	2 667 943	2 255 566	+18,3%	412 377
Renvois :				
(6) Dont concours bancaires	0	0		

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	591 422	546 092
Ventes de biens et services	46 664	49 557
- Ventes de biens	0	0
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0
- Ventes de prestations de service	46 664	49 557
<i>dont parrainage</i>	0	0
Produits de tiers financeurs	37 283	37 153
- Concours publics et subventions d'exploitation	37 283	37 153
<i>dont contributions financières des autorités de tarifications</i>	0	11 215
- Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
- Ressources liées à la générosité du public	0	0
<i>Dons manuels</i>	0	0
<i>Mécénats</i>	0	0
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0
- Contributions financières	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	497 127	340 957
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	51 497	315
Produits d'exploitation (I)	1 223 992	974 074
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	723 831	477 123
Aide financières	0	13 367
Impôts, taxes et versements assimilés	41 267	22 196
Salaires et traitements	298 091	285 647
Charges sociales	113 017	110 900
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	69 157	59 350
Dotations aux provisions	20 728	5 790
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	1 288	1 333
Charges d'exploitation (II)	1 267 379	975 705
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-43 387	-1 632

PRODUITS FINANCIERS			
De participation		0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		818	291
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		0	0
Différences positives de change		0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0	0
Produits financiers (III)		818	291
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et provisions		14	11
Intérêts et charges assimilés		11 079	13 063
Différences négatives de change		0	0
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières.		0	0
Charges financières (IV)		11 093	13 074
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		-10 275	-12 783
RÉSULTAT COURANT (II+III-IV)		-53 662	-14 415
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		84	0
Sur opérations en capital		9 945	1 070
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		0	0
Produits exceptionnels (V)		10 028	1 070
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		129	22
Sur opérations en capital		3 805	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions :		0	0
Charges exceptionnelles (VI)		3 934	22
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		6 094	1 048
Participation des salariés (VII)		0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)		0	0
Total des produits (I+III+V)		1 234 838	975 435
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		1 282 406	988 802
EXCEDENT ou DEFICIT		-47 568	-13 367

COMPTE DE RESULTAT RÉSUMÉ	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation	1 223 992	974 074
Charges d'exploitation	-1 267 379	-975 705
Résultat d'exploitation (I)	-43 387	-1 632
Produits financiers	818	291
Charges financières	-11 093	-13 074
Résultat financier (II)	-10 275	-12 783
Produits exceptionnels	10 028	1 070
Charges exceptionnelles	-3 934	-22
Résultat exceptionnel (III)	6 094	1 048
Participation des salariés	0	0
Impôts	0	0
EXCEDENT ou DEFICIT (I + II + III)	-47 568	-13 367

		BUDGET 2023		
COMPTES	CHARGES	2023 BP TOTAL	BP 2023 - FD - cotisation	BP 2023 - Asso - refacturat°
60 -	TOTAL DES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	209 950	24 850	185 100
61 -	TOTAL DES SERVICES EXTERIEURS	399 475	50 700	348 775
62 -	TOTAL DES AUTRES SERVICES EXTERIEURS	144 532	110 732	33 800
63 -	TOTAL DES IMPOTS ET TAXES	62 365	31 133	31 233
64 -	TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	937 227	457 329	479 898
65 -	TOTAL DES AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1 750	1 500	250
66 -	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	9 180	9 180	0
67 -	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0
68 -	TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORT.ET PROVIS.	90 850	90 850	0
TOTAL DES CHARGES		1 855 329	776 274	1 079 055
comptes	PRODUITS	2023 BP TOTAL	BP 2023 - FD - cotisation	BP 2023 - Asso - refacturat°
70 -	TOTAL DES PRESTATIONS DE SERVICES	44 001	44 001	0
70 -	TOTAL DES RECETTES EN ATTENUATION DE DEPENSES	1 079 055	0	1 079 055
73 -	TOTAL DES PRODUITS DE TARIFICATION	0	0	0
74 -	TOTAL DES SUBVENTIONS	0	0	0
75 -	TOTAL DES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	732 273	732 273	0
76 -	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
77 -	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0
78 -	TOTAL DES REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0
79 -	TOTAL DES TRANSFERTS DE CHARGES	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS		1 855 329	776 274	1 079 055

SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT

AD	Aide à domicile	EP	Entretien professionnel
ADJ	Accueil de Jour	ESA	équipe spécialisée Alzheimer
APA	allocation personnalisée d'autonomie	ETP	Equivalent temps plein
ARS	Agence régionale de santé	FD	Fédération
ASG	assistant de soins en gérontologie	GAPP	groupe d'analyse de la pratique
ASLL	Accompagnement social lié au logement	GIR	Groupes Iso-Ressources
AT	Accident travail	GMP	Gir Moyen Pondéré
ATJ	Arrêt travail lié au trajet	HAD	Hospitalisation à domicile
CA	Conseil administration	ISF	interventions sociales et familiales
CAF	Caisse d'allocations familiales	MAL	Arrêt Maladie
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	MAT	Arrêt Maternité
CCAS	Centre communal d'action sociale	MDD	Maison du département
CD	Conseil départemental	MDPH	Maison Départementale du Handicap
CDD	Contrat à Durée Déterminée	MRP	Maladie professionnelle
CDDR	Contrat à Durée Déterminée renouvelé	MSA	Mutualité sociale agricole
CDI	Contrat à Durée Indéterminée	PAT	Arrêt paternité
CESF	Conseiller-e en économie sociale et familiale	PATHO	Arrêt pour cause pathologique
CIAS	Centre intercommunal d'Action Sociale	PCH	Prestation de compensation du handicap
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination	PFR	plateforme de répit
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie	PFRH	plateforme de répit handicap
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie	PH	Personne handicapée
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens	PMI	Protection maternelle infantile
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie	RHH	Ressources humaines
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie	RMA	Ressources mutuelles assistance
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens	SAAD	Service d'aide et d'accompagnement à domicile
CSE	Comité social et économique	SPEC	Sans prise en charge
CSI	Centre de santé infirmiers	SSIAD	Service de Soins Infirmiers à Domicile
CTA- PAERPA	Coordination Territoriale d'Appui au Parcours Santé des Aînés	TISF	Technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale
DAA	Domicile Action Armor	UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
DAT	Domicile Action Trégor	UDES	union des employeurs de l'économie sociale et solidaire
EA	Entretien d'Activité	VPT	visite en présence d'un tiers

FÉDÉRATION ADMR des CÔTES D'ARMOR

Pour nous contacter



2 rue Claude Bernard
22190 PLERIN



02 96 61 42 36

Pour nous connaître sur le
WEB



contact@admr22.org

www.admr22.org

Pour nous suivre
sur les réseaux sociaux



[@admr_22](https://twitter.com/admr_22)



[@ADMRdu22](https://www.facebook.com/ADMRdu22)



[ADMR des Côtes d'Armor](https://www.linkedin.com/company/admr-des-cotes-darmor)



pour tous, toute la vie, partout